

2015

Notice annuelle

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Le 30 mars 2016

Brookfield

NOTICE ANNUELLE**TABLE DES MATIÈRES**

La Société.....	1
Mise en garde concernant l'information et les déclarations prospectives.....	2
Filiales.....	3
Développement de l'entreprise.....	3
Activités de la Société.....	10
Code de déontologie des affaires.....	17
Contexte commercial et risques.....	17
Responsabilité sociale de l'entreprise.....	17
Gouvernance d'entreprise.....	19
Administrateurs et dirigeants.....	20
Marché pour les titres.....	23
Notations et liquidités.....	24
Dividendes et politiques en matière de dividendes.....	27
Description de la structure du capital.....	29
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres.....	30
Contrats importants.....	30
Intérêts des experts.....	30
Renseignements concernant le comité d'audit.....	31
Renseignements complémentaires.....	32
Annexes :	
A. Informations boursières concernant les titres de la Société cotés en Bourse.....	A-1
B. Sommaire des modalités des titres autorisés de la Société.....	B-1
C. Charte du comité d'audit du conseil d'administration de la Société.....	C-1

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.
NOTICE ANNUELLE

LA SOCIÉTÉ

Brookfield Asset Management Inc. est un gestionnaire d'actifs alternatif d'envergure mondiale ayant des actifs sous gestion de plus de 225 G\$. Depuis plus de 100 ans, nous détenons et exploitons des actifs pour le compte d'actionnaires et de clients, particulièrement dans les secteurs de l'immobilier, de l'énergie renouvelable, des infrastructures et du capital-investissement. Nous avons une gamme de produits et de services d'investissement dans des sociétés ouvertes et fermées, lesquels mettent à profit notre expertise et notre expérience. Les actions à droit de vote restreint de catégorie A (les « actions de catégorie A ») de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de New York (la « NYSE ») sous le symbole BAM, de la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole BAM.A, et de la NYSE Euronext sous le symbole BAMA.

La Société a été formée en vertu de statuts de fusion en date du 1^{er} août 1997 et est organisée en vertu de statuts de fusion conformément à la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) en date du 1^{er} janvier 2005.

Lorsqu'il est fait mention de la « Société » dans la présente notice annuelle, il s'agit de Brookfield Asset Management Inc., y compris les sociétés qu'elle remplace. Lorsqu'il est fait mention de « Brookfield », « nous », « notre » ou « nos », cela comprend la Société et ses filiales et sociétés liées contrôlées, individuellement ou collectivement, selon le contexte. Le siège social et principal établissement de la Société est situé à l'adresse suivante : Suite 300, Brookfield Place, 181 Bay Street, Toronto (Ontario) Canada M5J 2T3.

Sauf indication contraire, tous les renseignements financiers figurant dans la présente notice annuelle sont présentés en dollars américains. Le symbole « \$ AU » désigne le dollar australien, le symbole « BRL » désigne le real brésilien, le symbole « £ » désigne la livre sterling, le symbole « \$ CA » désigne le dollar canadien et le symbole « € » désigne l'euro. Sauf indication contraire, tous les renseignements sont en date du 31 décembre 2015.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION ET LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Cette notice annuelle contient de l'« information prospective » prescrite par les lois sur les valeurs mobilières des provinces canadiennes et des « déclarations prospectives » au sens de l'article 27A de la Securities Act of 1933 des États-Unis et de l'article 21E de la Securities Exchange Act of 1934 des États-Unis dans leur version modifiée respective, de dispositions refuges prévues dans la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et de toute loi canadienne applicable. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations qui sont de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des déclarations pouvant porter sur les activités, les affaires, la situation financière, les résultats financiers attendus, la performance, les prévisions, les occasions, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir, et comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Bien que nous soyons d'avis que nos résultats, notre performance et nos réalisations futurs énoncés ou sous-entendus dans l'information et les déclarations prospectives sont fondés sur des hypothèses et des attentes raisonnables, le lecteur ne doit pas accorder une confiance indue à l'information et aux déclarations prospectives puisque celles-ci sous-tendent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus ou non, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté, qui pourraient faire en sorte que nos résultats, notre performance ou nos réalisations réels diffèrent sensiblement des résultats, de la performance ou des réalisations futurs attendus qui sont énoncés ou sous-entendus dans cette information et ces déclarations prospectives.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont envisagés ou indiqués implicitement dans les déclarations prospectives sont notamment les suivants : l'incidence ou l'incidence imprévue de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés des pays dans lesquels la Société exerce ses activités; le comportement des marchés des capitaux, notamment les fluctuations des taux d'intérêt et de change; les marchés boursiers et financiers mondiaux et la disponibilité du financement et du refinancement par emprunt et par action au sein de ces marchés; les mesures stratégiques, notamment les cessions; la capacité de réaliser et d'intégrer de façon efficace les acquisitions à nos activités existantes et la capacité d'enregistrer les bénéfices prévus; les changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter la situation financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques); la capacité à gérer de façon appropriée le capital humain; l'incidence de l'application de modifications comptables futures; la concurrence; les risques liés à l'exploitation et à la réputation; les changements liés aux technologies; les changements liés à la réglementation gouvernementale et à la législation dans les pays où nous exerçons nos activités; les enquêtes gouvernementales; les litiges; les modifications des lois fiscales; la capacité de recouvrer les montants dus; les événements catastrophiques, par exemple, les tremblements de terre et les ouragans; les répercussions possibles des conflits internationaux ou d'autres événements, notamment des actes de terrorisme et de cyberterrorisme; et les autres risques et facteurs décrits de façon détaillée à l'occasion dans les documents que nous déposons auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis.

Nous apportons cette mise en garde : la liste précédente des facteurs importants qui peuvent avoir des répercussions sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient à nos déclarations prospectives, les investisseurs et autres personnes devraient examiner attentivement ces facteurs et autres incertitudes ainsi que les événements qui pourraient survenir. Sauf lorsque la loi l'exige, nous ne nous engageons nullement à publier une mise à jour de ces déclarations ou informations prospectives, de façon écrite ou orale, qui pourrait s'avérer nécessaire par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

FILIALES

Le tableau qui suit présente les principales filiales de la Société, leur territoire de constitution, le pourcentage des actions à droit de vote appartenant réellement à la Société ou sur lesquelles la Société exerce le contrôle ou la haute main directement ou indirectement et la participation de la Société, dans chaque cas au 31 décembre 2015.

Raison sociale	Territoire de constitution	Pourcentage des actions à droit de vote détenues ou sur lesquelles le contrôle ou la haute main est exercé	Pourcentage de participation
Brookfield Infrastructure Partners L.P. ^{a)}	Bermudes	100 %	30 %
Brookfield Property Partners L.P. ^{b)}	Bermudes	100 %	62 %
Brookfield Renewable Energy Partners L.P. ^{c)}	Bermudes	100 %	63 %

- a) La Société détient une participation de 100 % à titre de commandité. La Société détient des parts du commandité, des parts de société en commandite et des parts pouvant être échangées contre des parts de société en commandite représentant une participation financière d'environ 30 % dans Brookfield Infrastructure Partners L.P. (compte tenu d'un échange intégral).
- b) La Société détient une participation de 100 % à titre de commandité. La Société détient des parts du commandité, des parts de société en commandite et des parts pouvant être échangées contre des parts de société en commandite représentant une participation financière d'environ 62 % dans Brookfield Property Partners L.P. (compte tenu d'un échange intégral et de la conversion).
- c) La Société détient une participation de 100 % à titre de commandité. La Société détient des parts de commandité, des parts de société en commandite et des parts pouvant être échangées contre des parts de société en commandite représentant une participation financière d'environ 63 % dans Brookfield Renewable Energy Partners L.P. (compte tenu d'un échange intégral).

DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

Le texte qui suit est un résumé des événements récents qui se sont produits depuis janvier 2013 dans chacun de nos principaux secteurs d'activité.

Gestion d'actifs

Activités en 2016 – à ce jour

Nos activités de gestion d'actifs consistent à mobiliser et à gérer des sources privées et publiques de capitaux générant des honoraires, par l'entremise de fonds privés et de sociétés liées cotées en Bourse, respectivement.

En ce qui a trait à nos fonds privés, nous avons presque conclu le financement de deux de nos principaux fonds privés destinés à des propriétés et au capital-investissement, respectivement, et nous avons récemment lancé notre fonds d'infrastructures mondiales de suivi. Notre objectif de mobilisation de capitaux total pour ces trois fonds représente des engagements de capitaux d'environ 20 G\$.

En ce qui a trait à nos sociétés liées cotées en Bourse, au cours du premier semestre de 2016, nous comptons effectuer la scission-distribution d'environ 30 % de Brookfield Business Partners L.P. (« BBP ») en distribuant aux détenteurs d'actions de catégorie A et d'actions à droit de vote limité de catégorie B (les « actions de catégorie B ») de la Société un dividende spécial estimé à 0,50 \$ par action, soit un montant d'environ 500 M\$, sous forme de parts de BBP. Cette dernière sera le principal véhicule par l'entremise duquel nous détiendrons et exploiterons les services commerciaux et les activités industrielles de notre plateforme de capital-investissement. BBP sera la quatrième principale société cotée en Bourse à être gérée de façon externe par la Société, parallèlement à Brookfield Property Partners L.P. (« BPY »), à Brookfield Renewable Energy Partners L.P. (« BREP ») et à Brookfield Infrastructure Partners L.P. (« BIP »).

Activités en 2015

Les capitaux générant des honoraires ont augmenté de 12 % pour s'établir à environ 100 G\$ à la fin de l'exercice; les rentrées de fonds nettes de 14 G\$ comprenaient 12 G\$ de nouveaux engagements envers nos fonds privés et 1 G\$ envers nos sociétés de personnes cotées en Bourse et nos fonds de marchés publics. Cette croissance de l'actif a été contrebalancée en partie par un recul des marchés boursiers mondiaux, ce qui a réduit le cours du marché du capital que nous gérons dans nos sociétés de personnes cotées en Bourse et nos fonds de marchés publics. Nous avons transféré 3 G\$ à nos partenaires dans nos fonds par le biais de dividendes et de la vente d'actifs.

Les capitaux additionnels générant des honoraires au cours de l'exercice ont contribué à une augmentation de 24 % des produits sous forme d'honoraires, par rapport à l'exercice précédent, lesquels se sont établis à 943 M\$ en 2015. Nous avons en outre généré un montant additionnel de 219 M\$ d'intérêts capitalisés provenant de capitaux de tiers dans l'ensemble de nos fonds privés.

Au cours de l'exercice, nous avons investi 16 G\$ dans nos différentes activités, ce qui comprend 6 G\$ de nos sociétés de personnes cotées en Bourse et 7 G\$ de nos fonds privés; nous avons en outre accru notre carnet de projets d'aménagement interne, qui se chiffre à 12 G\$.

Au 31 décembre 2015, le total de notre capital non investi se chiffrait à 9,3 G\$.

Activités en 2014

Les capitaux générant des honoraires ont augmenté de 20 % pour s'établir à environ 89 G\$ à la fin de l'exercice; les rentrées de fonds nettes de 16 G\$ comprenaient 5 G\$ de nouveaux engagements envers nos fonds privés, 5 G\$ de rentrées de fonds de nos sociétés de personnes cotées en Bourse et 3 G\$ de rentrées de fonds nettes de nos fonds de marchés publics. Le solide rendement de nos sociétés de personnes cotées en Bourse et de nos fonds de marchés publics ont fourni un apport additionnel de 6 G\$ dans l'accroissement des capitaux générant des honoraires, déduction faite du change et d'autres compensations. Nous avons transféré plus de 3 G\$ à nos partenaires dans nos fonds par le biais de dividendes et de la vente d'actifs. Les rentrées de fonds nettes de 16 G\$ ont été contrebalancées en partie par la cession des activités de gestion d'actifs d'assurance à revenu fixe dégageant une faible marge, ce qui a réduit de 7 G\$ les capitaux générant des honoraires.

L'augmentation des capitaux générant des honoraires au cours de l'exercice a contribué à une hausse de 24 % des produits sous forme d'honoraires, par rapport à l'exercice précédent, lesquels se sont établis à 763 M\$ en 2014. Nous avons en outre généré un montant additionnel de 178 M\$ en intérêts capitalisés provenant de capitaux de tiers dans l'ensemble de nos fonds privés.

Au cours de l'exercice, nous avons investi 14 G\$ dans l'ensemble de nos activités.

Au 31 décembre 2014, le total de notre capital non investi se chiffrait à 7 G\$.

Activités en 2013

Les capitaux générant des honoraires ont augmenté de 32 % pour s'établir à environ 79 G\$ à la fin de l'exercice; les rentrées de fonds nettes de 19 G\$ comprenaient 8 G\$ de nouveaux engagements envers nos fonds privés, 2 G\$ de rentrées de fonds de nos sociétés de personnes cotées en Bourse et 4 G\$ de rentrées de fonds nettes de nos fonds de marchés publics. Nous avons transféré plus de 6 G\$ à nos partenaires dans nos fonds par le biais de dividendes et de la vente d'actifs.

Les capitaux additionnels générant des honoraires au cours de l'exercice ont contribué à une augmentation de 41 % des produits sous forme d'honoraires, par rapport à l'exercice précédent, lesquels se sont établis à 617 M\$ en 2013.

Au cours de l'exercice, nous avons investi 12 G\$ dans l'ensemble de nos activités.

Nous avons fermé nos fonds Real Estate Turnaround Protocol et Brookfield Global Timber après la vente de General Growth Properties, Inc. (« GGP »), soit nos activités de commerce de détail aux États-Unis, et la vente de nos terres d'exploitation forestière dans la région nord-ouest du Pacifique. Ces transactions ont donné lieu à la réalisation d'intérêts capitalisés d'un montant de 566 M\$. Nous avons en outre généré un montant additionnel de 178 M\$ d'intérêts capitalisés latents provenant de capitaux de tiers dans d'autres fonds privés actifs.

Le 15 avril 2013, la Société a lancé son entité immobilière ouverte mondiale phare, BPY, par voie d'un dividende exceptionnel aux détenteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B de la Société. Avant la conclusion de la scission, BPY a acquis auprès de la Société la quasi-totalité de ses activités immobilières commerciales mondiales, y compris ses immeubles de bureaux, ses immeubles de commerce de détail, ses immeubles résidentiels et ses immeubles industriels.

En juillet 2013, nous avons procédé à la clôture finale de Brookfield Strategic Real Estate Partners Fund (« BSREP »), notre fonds immobilier mondial phare, pour un montant de 4,4 G\$.

En octobre 2013, nous avons procédé à la clôture finale de Brookfield Infrastructure Fund II, notre fonds d'infrastructures mondiales phare, pour un montant de 7 G\$.

Au 31 décembre 2013, le total de notre capital non investi se chiffrait à 9 G\$.

Immeubles

Activités en 2016 – à ce jour

Le 4 janvier 2016, BPY (et conjointement avec ses entités liées, « Brookfield Property Partners ») a conclu l'acquisition de la Potsdamer Platz à Berlin, en Allemagne, avec son coentrepreneur, un fonds souverain asiatique. La Potsdamer Platz se compose de 17 immeubles, de 10 rues et de deux places publiques d'une superficie brute de plus de 2 900 000 pieds carrés située en plein cœur de Berlin.

Le 28 février 2016, nous avons annoncé que le fonds immobilier que nous gérons avait convenu d'acquérir environ 66 % des actions ordinaires de Rouse Properties, Inc. (« Rouse ») que Brookfield ne détenait pas déjà pour un montant de 18,25 \$ par action, ou environ 700 M\$. Cette transaction devrait être conclue au cours du troisième trimestre de 2016.

Le 22 mars 2016, de concert avec nos partenaires institutionnels, nous avons fait l'acquisition de Simply Self Storage pour un montant d'environ 830 M\$.

Activités en 2015

Nous avons généré des flux de trésorerie liés aux opérations d'environ 1,4 G\$ au cours de l'exercice, ce qui représente une augmentation d'environ 500 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des profits sur cession réalisés à la vente d'actifs arrivés à maturité et des flux de trésorerie liés aux opérations de biens comparables relativement à de nouveaux investissements, ainsi que de la croissance des produits tirés des biens comparables dans nos portefeuilles d'immeubles de bureaux et d'immeubles de commerces de détail.

En 2015, nous avons cédé des participations partielles dans un total de 98 immeubles, ce qui nous a permis de comptabiliser des profits sur cession de 785 G\$ réalisés dans les flux de trésorerie liés aux opérations.

Le 20 avril 2015, une coentreprise détenue à 50 % par Brookfield Property Partners et à 50 % par le Qatar Investment Authority (« QIA ») a fait l'acquisition de la société londonienne Canary Wharf Group plc (« Canary Wharf ») au moyen de l'acquisition de Songbird Estates plc (« Songbird ») pour un montant de 2,6 G£ et de l'acquisition du capital social en circulation de Canary Wharf que ne détenait pas déjà Songbird.

Le 3 août 2015, de concert avec nos partenaires institutionnels, Brookfield Property Partners a conclu l'acquisition du centre de villégiature Center Parcs UK pour un montant d'environ 2,4 G£.

Activités en 2014

Nous avons généré des flux de trésorerie liés aux opérations d'environ 884 M\$ au cours de l'exercice, une augmentation d'environ 330 M\$ par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique par la hausse des profits sur cession réalisés à la vente d'actifs arrivés à maturité.

En 2014, nous avons cédé des participations partielles dans un total de 58 immeubles, ce qui nous a permis de comptabiliser des profits sur cession de 300 M\$ réalisés dans les flux de trésorerie liés aux opérations.

Au premier trimestre de 2014, Brookfield Property Partners a conclu un placement dans China Xintiandi (« Xintiandi »), ce qui constitue le premier placement de Brookfield en Chine. Xintiandi détient un portefeuille d'immeubles de commerces de détail et de bureau de premier ordre situés à Shanghai. Notre placement est structuré sous la forme d'actions privilégiées en dollars américains, convertibles en actions ordinaires de Xintiandi.

Le 9 juin 2014, Brookfield Property Partners a acquis toutes les actions ordinaires de Brookfield Office Properties Inc. (« Brookfield Office Properties »), sa filiale d'immeubles de bureau dont les titres sont cotés en Bourse, qu'elle ne détenait pas déjà. Par conséquent, Brookfield Property Partners détient maintenant la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Brookfield Office Properties. Dans le cadre de cette transaction, Brookfield Property Partners a émis 3,3 G\$ de titres de capitaux propres.

Le 4 décembre 2014, une filiale de BPY a émis des actions privilégiées convertibles d'une valeur de 1,8 G\$ à QIA, ce qui a ramené la participation de la Société dans BPY d'environ 68 % à environ 62 %, soit son niveau actuel, compte tenu d'un échange intégral et de la conversion.

Activités en 2013

Nous avons généré des flux de trésorerie liés aux opérations d'environ 554 M\$ au cours de l'exercice, comparativement à 537 M\$ pour l'exercice précédent.

En 2013, nous avons cédé des participations partielles dans un total de 23 immeubles, ce qui nous a permis de comptabiliser des profits sur cession de 28 M\$ réalisés dans les flux de trésorerie liés aux opérations.

En 2013, de concert avec nos partenaires institutionnels, nous avons procédé à deux grandes acquisitions dans le secteur industriel, qui nous permettent d'exercer des activités industrielles internationales de premier plan : en Europe, nous avons acquis Gazeley Limited (anciennement EZW Gazeley Limited) en juin 2013, et en Amérique du Nord, nous avons acquis Industrial Developments International Inc. en octobre 2013.

Au quatrième trimestre de 2013, Brookfield Office Properties et nos partenaires institutionnels ont conclu l'acquisition de MPG Office Trust, Inc., créant un fonds d'immeubles de bureaux de 1,1 G\$. À la suite de cette transaction, Brookfield Office Properties et ses partenaires institutionnels détiennent sept immeubles de bureaux de catégorie A offrant des locaux à bureaux qui totalisent 12,8 millions de pieds carrés dans le centre-ville de Los Angeles.

Le 15 novembre 2013, Brookfield Property Partners a acquis des actions et des bons de souscription additionnels de GGP auprès d'autres investisseurs dans notre consortium. Ce placement de 1,4 G\$ a été financé grâce à l'émission de parts de société en commandite de Brookfield Property Partners pour un montant de 435 M\$ à l'intention d'investisseurs institutionnels, ainsi que de l'émission de parts rachetables-échangeables de la société de portefeuille SEC de Brookfield Property Partners pour un montant de 995 M\$ à l'intention de la Société. À l'heure actuelle, Brookfield Property Partners détient une participation financière de 33 % dans GGP, après dilution (40 % avec nos partenaires du consortium).

Énergie renouvelable

Activités en 2016 – à ce jour

Le 26 janvier 2016, BREP (et conjointement avec ses entités liées, « Brookfield Renewable Partners ») a acquis, avec certains partenaires institutionnels, une participation de 57,6 % dans Isagen S.A. (« Isagen ») auprès du gouvernement colombien pour un montant de 2,2 G\$. Isagen possède et gère un portefeuille de production d'énergie renouvelable d'une capacité de 3 032 mégawatts (« MW ») générée principalement par des centrales hydroélectriques et de 3 800 MW liés à un portefeuille de biens destinés à l'aménagement en Colombie. Nous sommes tenus d'effectuer deux offres publiques d'achat en ce qui concerne la totalité des actions ordinaires restantes d'Isagen en 2016.

Activités en 2015

Nous avons généré des flux de trésorerie liés aux opérations d'environ 233 M\$ au cours de l'exercice, ce qui représente une diminution d'environ 80 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une baisse de la production sur une base proportionnelle et de la baisse des prix de l'électricité liés à nos activités de commercialisation de l'énergie. En 2015, nous avons cédé un portefeuille éolien d'une capacité de 102 MW en Californie ainsi que deux centrales hydroélectriques au Brésil, générant ainsi des profits sur cession de 25 M\$ réalisés dans les flux de trésorerie liés aux opérations.

Le 21 mai 2015, Brookfield Renewable Partners a acquis, au Brésil, avec quelques partenaires institutionnels, un portefeuille d'énergie renouvelable axée sur plusieurs technologies d'une capacité de 488 MW et comprenant des installations de production d'énergie hydroélectrique, éolienne et de biomasse auprès d'Energisa S.A., pour une contrepartie totale de 1,7 milliard de reales brésiliens.

Le 8 octobre 2015, Brookfield Renewable Partners a convenu d'acquérir, avec certains partenaires institutionnels, un portefeuille de production hydroélectrique de 292 MW en Pennsylvanie, lequel devrait produire 1 100 GWh annuellement, pour 860 M\$. Brookfield Renewable Partners conservera une participation financière de 40 % dans le portefeuille. Cette transaction devrait se conclure au début du deuxième trimestre de 2016.

Activités en 2014

Nous avons généré des flux de trésorerie liés aux opérations d'environ 313 M\$ au cours de l'exercice, ce qui représente une diminution d'environ 134 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des profits sur cession réalisés à la vente d'actifs arrivés à maturité en 2013 et de la baisse des prix de l'énergie.

Le 28 mars 2014, Brookfield Renewable Partners a acquis, avec quelques partenaires institutionnels, une participation financière initiale de 33 % conférant 50 % des droits de vote dans l'installation hydroélectrique Safe Harbor d'une puissance de 417 MW située sur la rivière Susquehanna, en Pennsylvanie (« Safe Harbor »), pour un montant approximatif de 295 M\$. Le 19 août 2014, Brookfield Renewable Partners a acquis, avec quelques partenaires institutionnels, la participation résiduelle de 67 % conférant 50 % des droits de vote dans Safe Harbor, pour un montant d'approximativement 614 M\$.

En juin 2014, Brookfield Renewable Partners a émis 10,25 millions de parts de société en commandite pour un produit brut de 325 M\$ CA, ce qui a fait passer la participation financière de la Société dans Brookfield Renewable Partners d'environ 65 % à environ 63 %, soit son niveau actuel, compte tenu d'un échange intégral.

Le 30 juin 2014, Brookfield Renewable Partners a acquis, avec quelques partenaires institutionnels, la totalité du portefeuille éolien de Bord Gáis Energy, qui comprend 17 projets éoliens dont la puissance éolienne en exploitation est de 326 MW, en République d'Irlande et en Irlande du Nord. Le prix d'achat global de cette transaction se chiffre à environ 700 millions €.

Activités en 2013

Nous avons généré des flux de trésorerie liés aux opérations d'environ 447 M\$ au cours de l'exercice, ce qui représente une augmentation de 134 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une hausse de la capacité de production comparativement à la moyenne à long terme et d'une hausse des prix. En 2013, nous avons généré des profits sur cession de 176 M\$ réalisés dans les flux de trésorerie liés à l'exploitation.

Le 1^{er} mars 2013, Brookfield Renewable Partners a acquis de NextEra Energy Resources, LLC un portefeuille de 19 centrales hydroélectriques dans le Maine, pour une valeur d'entreprise totale d'environ 760 M\$. Le portefeuille se compose de 19 centrales hydroélectriques et de huit barrages-réservoirs en amont, principalement sur les rivières Kennebec, Androscoggin et Saco, dans le Maine, dont la capacité totale est de 360 MW.

Infrastructures

Activités en 2016 – à ce jour

Le 14 mars 2016, BIP (et conjointement avec ses entités liées, « Brookfield Infrastructure Partners »), de concert avec certains partenaires institutionnels et Qube Holdings Ltd. (conjointement avec ses partenaires institutionnels, « Qube »), a convenu d'acquérir toutes les actions ordinaires en circulation d'Asciano Limited (« Asciano »), une société de logistique portuaire et ferroviaire située en Australie, pour une contrepartie en trésorerie totale de 9,1 G\$ AU. Aux termes de la transaction proposée, Brookfield Infrastructure Partners, avec ses partenaires institutionnels, acquerra : i) 50 % des activités liées au terminal à conteneurs d'Asciano connu sous le nom de Patrick dans une coentreprise avec Qube et ii) 100 % des activités portuaires et liées au terminal et à la chaîne d'approvisionnement d'Asciano connues sous le nom de BAPS.

Activités en 2015

Nous avons généré des flux de trésorerie liés aux opérations d'environ 252 M\$ au cours de l'exercice, ce qui représente une augmentation d'environ 34 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'apport des placements récemment acquis et de la croissance interne dans l'ensemble des activités. En 2015, nous avons vendu un système de transport d'électricité dans le nord-est des États-Unis, ce qui a généré des profits sur cession réalisés de 7 M\$.

Le 31 mars 2015, Brookfield Infrastructure Partners a investi environ 500 M\$, de concert avec des investisseurs institutionnels, en vue d'acquérir une participation de 23 % dans TDF, la première entreprise de tours de communications indépendante en importance en France.

Le 1^{er} mai 2015, Brookfield Infrastructure Partners a effectué un appel public à l'épargne visant l'émission d'environ 13,4 millions de parts de société en commandite au prix de 45 \$ par part. Dans un placement privé simultané, la Société a acheté environ 8,1 millions de parts de société en commandite rachetables de la société de portefeuille SEC de Brookfield Infrastructure Partners, ce qui a porté sa participation d'environ 29 % à son niveau actuel d'environ 30 %. Le produit brut obtenu dans le cadre de cet appel public à l'épargne et du placement privé simultané a totalisé 926 M\$.

Activités en 2014

Nous avons généré des flux de trésorerie liés aux opérations d'environ 222 M\$ au cours de l'exercice, ce qui représente une diminution d'environ 250 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison d'un montant additionnel de 250 M\$ de profits sur cession réalisés en 2013.

Le 19 août 2014, Brookfield Infrastructure Partners a acquis, de concert avec des investisseurs institutionnels, une participation de 27 % dans VLI S.A., l'une des plus importantes entreprises de logistique portuaire et ferroviaire au Brésil, auprès de Vale S.A., pour un montant d'environ 850 M\$.

Activités en 2013

Nous avons généré des flux de trésorerie liés aux opérations d'environ 472 M\$ au cours de l'exercice, ce qui représente une augmentation d'environ 248 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des profits sur cession à la vente d'actifs arrivés à maturité et des avantages comptabilisés relativement à l'apport des placements récemment acquis. En 2013, nous avons vendu nos activités de distribution réglementées au Royaume-Uni et certains actifs liés aux infrastructures non essentielles, ce qui a généré des profits sur cession réalisés de 250 M\$.

En mai 2013, Brookfield Infrastructure Partners a émis environ 6,6 millions de parts de société en commandite au prix de 37,75 \$ la part. La Société a acquis environ 2,6 millions de parts de société rachetables de la société de portefeuille SEC de Brookfield Infrastructure Partners, afin de maintenir sa participation dans Brookfield Infrastructure Partners à environ 29 % (actuellement 30 %), compte tenu d'un échange intégral. Le produit brut de ce placement s'est chiffré à un total d'environ 330 M\$.

Le 23 juillet 2013, nous avons vendu Longview Timber LLC, une société qui détient des terres d'exploitation forestière dans la région nord-ouest du Pacifique, aux États-Unis, à Weyerhaeuser Co., pour un montant de 2,65 G\$.

Le 6 septembre 2013, Brookfield Infrastructure Partners a investi environ 490 M\$ dans Arteris S.A., son unité opérationnelle d'autoroutes à péage au Brésil, ce qui a porté sa participation à environ 31 %, soit son niveau actuel.

Capital-investissement et autres activités

Ces activités comprennent nos activités de capital-investissement, d'aménagement résidentiel et de service.

Activités en 2015

Nous avons généré des flux de trésorerie liés aux opérations d'environ 446 M\$ au cours de l'exercice, ce qui représente une diminution d'environ 239 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en grande partie en raison d'un montant additionnel de 214 M\$ de profits sur cession réalisés en 2014.

En 2015, nous avons vendu une participation partielle dans une entreprise de gestion d'installations et remboursé par anticipation une dette envers une entité émettrice, ce qui a généré des profits à la cession réalisés de 25 M\$.

Le 18 février 2015, nous avons racheté la participation de Johnson Controls Inc., notre coentrepreneur à 50 % dans une entreprise de gestion d'installations canadiennes et australiennes appelée Brookfield Johnson Controls. Après ce rachat, l'entreprise a été renommée Brookfield Global Integrated Solutions et elle est une entreprise de gestion d'installations de premier ordre à l'échelle mondiale.

Le 13 mars 2015, la Société a acquis environ 30 % des actions ordinaires de Brookfield Residential Properties Inc. (« Brookfield Residential »), un promoteur immobilier et un constructeur d'habitations en Amérique du Nord, que la Société ne détenait pas déjà pour un montant de 24,25 \$ par action, ou approximativement 845 M\$. Brookfield Residential est maintenant une filiale en propriété exclusive de la Société.

Le 1^{er} avril 2015, Norbord Inc. (« Norbord ») et Ainsworth Lumber Co. Ltd. (« Ainsworth ») ont mené à terme une fusion pour créer une société mondiale de produits du bois sous la marque Norbord, axée sur les panneaux de lamelles orientées en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. À l'heure actuelle, nous détenons environ 53 % de Norbord.

Le 5 juin 2015, Brookfield Capital Partners IV L.P. (« Brookfield Capital Partners IV »), en partenariat avec des co-investisseurs et son coentrepreneur à parts égales, Macquarie Capital, a acquis les actifs pétroliers et gaziers d'Apache Corporation dans l'ouest de l'Australie pour un montant de 2,1 G\$, créant ainsi la société maintenant connue sous le nom de Quadrant Energy Pty Ltd.

Le 17 août 2015, Brookfield Capital Partners IV, en partenariat avec des co-investisseurs, a conclu l'acquisition de Graftech International Ltd. (« Graftech ») au moyen d'une offre publique d'achat pour un total de 705 M\$. Graftech est un producteur d'électrodes de graphite et d'autres produits à base de carbone.

Activités en 2014

Nous avons généré des flux de trésorerie liés aux opérations d'environ 685 M\$ au cours de l'exercice, ce qui représente une diminution d'environ 130 M\$ par rapport à l'exercice précédent en raison d'une augmentation des profits sur cession réalisés en 2013; l'apport des flux de trésorerie liés aux opérations tirés des placements en capital-investissement a en outre diminué, en raison des cessions effectuées en 2013 et de la baisse des prix des panneaux à copeaux orientés.

En 2014, nous avons généré des profits à la cession réalisés de 239 M\$.

Le 10 septembre 2014, nous avons mené à terme la vente de notre participation résiduelle dans les titres de capitaux propres de Western Forest Products Inc., un gestionnaire de terres d'exploitation forestière et producteur de bois Canadien, dans le cadre d'un reclassement de titres de 230 M\$ CA.

Activités en 2013

Nous avons généré des flux de trésorerie liés aux opérations d'environ 815 M\$ au cours de l'exercice, ce qui représente une augmentation d'environ 395 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des profits sur cession et de la croissance interne dans l'ensemble des activités.

En 2013, nous avons généré des profits sur cession réalisés de 316 M\$.

Le 18 juillet 2013, Brookfield Capital Partners III L.P. a vendu Longview Fibre Paper and Packaging Inc. (« Longview Fibre ») à KapStone Paper and Packaging pour un montant de 1,025 G\$. Longview Fibre était un fabricant de carton-caisse, de papier et de produits de carton ondulé.

Activités du siège social

Activités en 2015

Le 30 avril 2015, la Société a conclu un appel public à l'épargne visant 20 539 000 actions de catégorie A à un prix de 56 \$ par action (37,33 \$ compte tenu du fractionnement d'actions). Dans un placement privé effectué en parallèle, les administrateurs et les membres de la direction actuels de la Société et de ses sociétés liées, et des entités qu'elles contrôlent, ont acheté 1 395 089 actions de catégorie A. Le produit brut de ce placement et du placement privé a totalisé environ 1,225 G\$.

Le 12 mai 2015, la Société a effectué un fractionnement de ses actions de catégorie A à raison de trois actions pour deux actions, en vertu duquel les porteurs d'actions ont reçu un dividende consistant en une demi-action de catégorie A pour chaque action de catégorie A et de catégorie B détenue.

Le 19 mai 2015, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu l'autorisation de la TSX d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant un nombre maximal de 83,8 millions d'actions de catégorie A, ce qui représentait alors environ 10 % du flottant d'actions de catégorie A, au moyen d'achats sur le marché libre sur la NYSE et la TSX. Dans le cadre de cette offre, qui a débuté le 21 mai 2015 et qui est prévue prendre fin le 20 mai 2016, la Société avait, à la date de la présente notice annuelle, racheté 10 208 977 actions ordinaires de catégorie A à un prix moyen de 31,64 \$.

Le 10 août 2015, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu l'autorisation de la TSX d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant un pourcentage maximal de 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées de catégorie A en circulation de la Société inscrites à la cote de la TSX, sauf les actions privilégiées de catégorie A, série 14, au moyen d'achats sur le marché libre sur la TSX. Dans le cadre de cette offre, qui a débuté le 12 août 2015 et qui est prévue prendre fin le 11 août 2016, la Société avait, à la date de la présente notice annuelle, racheté 1 000 actions privilégiées de catégorie A, série 9 à un prix moyen de 15,19 \$ CA, 3 000 actions privilégiées de catégorie A, série 24 à un prix moyen de 17,04 \$ CA et 2 800 actions privilégiées de catégorie A, série 28 à un prix moyen de 15,52 \$ CA.

Activités en 2014

Le 21 avril 2014, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu l'autorisation de la TSX d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant un nombre maximal de 53,5 millions d'actions de catégorie A, ce qui représentait alors environ 10 % du flottant des actions ordinaires de catégorie A, au moyen d'achats sur le marché libre sur la NYSE et la TSX. Dans le cadre de cette offre, qui a débuté le 23 avril 2014 et qui a pris fin le 22 avril 2015, la Société avait racheté 2 901 000 actions ordinaires de catégorie A à un prix moyen de 53,61 \$ (35,74 \$ compte tenu du fractionnement d'actions).

Activités en 2013

Le 19 avril 2013, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu l'autorisation de la TSX d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant un nombre maximal de 53,6 millions d'actions de catégorie A, ce qui représentait alors environ 10 % du flottant de ses actions de catégorie A, au moyen d'achats sur le marché libre sur la NYSE et la TSX. Dans le cadre de cette offre, qui a débuté le 23 avril 2013 et a pris fin le 22 avril 2014, la Société a racheté 5 135 537 actions de catégorie A à un prix moyen de 36,15 \$ (24,10 \$ compte tenu du fractionnement d'actions).

Le 23 août 2013, la Société a signé une entente avec American International Group, Inc. (« AIG ») en vue de résilier deux swaps de taux d'intérêt d'une durée de 25 ans conclus en 1990 entre Brookfield et AIG (l'« entente liée aux swaps »). Ces swaps étaient comptabilisés dans les états financiers de la Société à titre de passif pour un montant d'environ 1,4 G\$ (le « passif lié aux swaps »). En contrepartie de la résiliation de l'entente liée aux swaps et de l'élimination du passif lié aux swaps, Brookfield a convenu de payer à AIG un montant forfaitaire unique de 905 M\$.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Nos activités

Brookfield est une société de gestion d'actifs alternatifs d'envergure mondiale ayant des actifs sous gestion de plus de 225 G\$. Nous détenons et exploitons des actifs au nom de nos actionnaires et de nos clients depuis plus de 100 ans, tout en axant nos activités sur les immeubles, l'énergie renouvelable, les infrastructures et le capital-investissement.

Nous gérons une vaste gamme de fonds de placement et d'autres entités qui permettent à des clients institutionnels et de détail d'investir dans ces actifs. Nous gagnons des produits de la gestion d'actifs, y compris des honoraires de gestion de base, des intérêts comptabilisés et d'autres formes d'honoraires liés au rendement. Au 31 décembre 2015, nos sociétés de personnes cotées en Bourse, nos fonds gérés et nos portefeuilles de titres cotés en Bourse représentaient des capitaux investis et engagés générant des honoraires de près de 100 G\$. Ces capitaux comprennent des sociétés de personnes qui sont inscrites à la cote des principales Bourses; des partenariats institutionnels privés offerts à des investisseurs qualifiés, généralement des caisses de retraite, des fonds de dotation et d'autres investisseurs institutionnels; ainsi que des portefeuilles de titres cotés en Bourse gérés par l'entremise de fonds distincts et de fonds communs de placement.

Nous harmonisons nos intérêts à ceux de nos clients en investissant avec eux et, à ce titre, nous avons investi un capital de plus de 28 G\$ dans nos sociétés de personnes cotées en Bourse, dans des fonds privés et dans des placements et entreprises détenus directement.

Notre modèle d'affaires est simple et consiste i) à regrouper nos capitaux et ceux de clients qui ciblent des stratégies de placement intéressantes, ii) à mettre à profit notre présence mondiale pour repérer et acquérir des actifs de grande qualité à des valeurs intéressantes, iii) à financer ces acquisitions à long terme, iv) à accroître les flux de trésorerie et les valeurs de ces actifs grâce à nos secteurs d'activité afin de dégager des rendements à long terme durables et attrayants, et v) à obtenir des capitaux au moyen de la vente ou du refinancement d'actifs lorsque des occasions de réinvestissement ou de distribution à nos clients se présentent.

Nos activités sont axées sur la détention et l'exploitation d'actifs réels, que nous définissons comme des immobilisations corporelles durables, qui constituent le centre nerveux de l'activité économique, y compris des immeubles, des installations de production d'énergie renouvelable et des infrastructures. Qu'il s'agisse de fournir des espaces de bureaux ou de commerce de détail de qualité supérieure dans de grands centres urbains, de produire de l'électricité propre et fiable ou de transporter des marchandises et des ressources entre des emplacements clés, ces actifs jouent un rôle essentiel au sein de l'économie mondiale. En outre, ils profitent généralement de l'existence de barrières à l'entrée, d'un régime réglementaire ou d'autres avantages concurrentiels qui garantissent des flux de trésorerie relativement stables, la qualité de leurs marges d'exploitation et l'accroissement de leur valeur à long terme.

À l'heure actuelle, nous détenons et gérons l'un des plus importants portefeuilles d'actifs réels dans le monde. Nous avons mis en place une gamme de produits de placement par l'entremise desquels nos clients peuvent investir dans ces actifs, y compris des entités cotées et des fonds de sociétés fermées. Nous investissons notre propre capital et celui de nos clients, ce qui assure une harmonisation judicieuse des intérêts de chacun.

Nous gérons le capital de façon active. Nous nous efforçons d'accroître notre valeur grâce à une répartition judicieuse et opportune des capitaux, laquelle vise à augmenter constamment les rendements. Nos antécédents démontrent que nous pouvons accroître de façon importante la valeur et les flux de trésorerie grâce à une expertise opérationnelle axée sur la pratique, à la négociation de baux, de contrats d'énergie ou d'ententes réglementaires, ou en mettant l'accent sur l'optimisation de l'aménagement des actifs, des activités d'exploitation ou d'autres activités. Nos divisions opérationnelles comptent plus de 55 000 employés à l'échelle mondiale, qui contribuent à maximiser la valeur et les flux de trésorerie générés par nos actifs. Les activités liées aux actifs réels varient selon chaque secteur et sont souvent assujetties à une réglementation complexe. Par conséquent, nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de posséder une expérience opérationnelle afin de maximiser l'efficacité, la productivité et les rendements.

Nous nous efforçons de financer nos activités par le biais d'un financement à long terme de première qualité et la majeure partie de notre capital provient d'un financement par capitaux propres et autonome, actif par actif, en recourant le moins possible à d'autres secteurs de l'entreprise. Nous avons recours à des emprunts généraux relativement modestes qui nous procurent une souplesse d'exploitation et nous permettent d'optimiser les rendements, et nous nous efforçons de conserver des liquidités excédentaires en tout temps afin de pouvoir saisir les occasions qui se présentent. Nous jouissons ainsi d'une importante stabilité qui permet à nos équipes de direction de mettre l'accent sur les activités et sur d'autres projets de croissance. Cette stabilité nous permet aussi de résister aux ralentissements financiers et nous procure la solidité et la souplesse nécessaires pour miser sur des occasions intéressantes.

Nous préférons investir dans les marchés ou les secteurs où le capital se fait plus rare et dans des situations qui demandent une expertise élargie et présentent davantage de défis. Nous estimons que de telles conditions offrent des valeurs beaucoup plus attrayantes que celles offertes par des actifs vendus aux enchères, et nous avons une solide expérience dans ce champ d'activité spécialisé, même si, parallèlement, elles peuvent sembler ne pas avoir la cote et se traduire par des rendements initialement bas.

Nous maintenons des capacités en matière d'aménagement et d'accroissement du capital, et nous avons un grand nombre d'occasions intéressantes en perspective. Cela procure de la souplesse en ce qui a trait à l'affectation de notre capital, puisque nous pouvons investir aussi bien dans des initiatives d'acquisition que d'aménagement, selon l'attrait relatif des rendements.

À titre de gestionnaire d'actifs, nous créons de la valeur pour les actionnaires des manières suivantes :

- Par l'intermédiaire de nos fonds et entités gérés, nous offrons à nos clients des occasions de placement intéressantes qui nous permettront d'obtenir des honoraires de gestion de base en fonction du capital que nous gérons, ainsi que des revenus supplémentaires en fonction de notre rendement sous la forme de distributions incitatives et d'intérêts comptabilisés. Ainsi, nous créons de la valeur en augmentant le montant des capitaux sous gestion générant des honoraires et en obtenant un rendement solide sur les placements, ce qui entraîne la hausse des flux de trésorerie et de la valeur des actifs.
- En plus du capital de nos clients, nous investissons également une grande partie de notre propre capital dans les mêmes actifs. Cette approche nous permet de nous différencier d'un grand nombre de concurrents, fait en sorte que nos intérêts cadrent fortement avec ceux de nos clients, et nous permet de créer de la valeur en participant directement aux flux de trésorerie générés par ces actifs et aux augmentations de leur valeur, ce qui s'ajoute à la rémunération liée à la performance que nous touchons à titre de gestionnaire.
- Nos capacités opérationnelles nous permettent d'accroître la valeur des actifs liés à nos activités, ainsi que les flux de trésorerie qu'ils génèrent. Grâce à notre savoir-faire opérationnel, à nos capacités d'aménagement et à un financement efficace, nous sommes d'avis que notre expérience spécialisée en matière d'actifs réels peut contribuer à assurer que le plein potentiel de création de valeur d'un placement est utilisé. Il s'agit de l'un de nos principaux avantages concurrentiels à titre de gestionnaire d'actifs.
- Nous nous efforçons de financer les actifs efficacement, au moyen d'un levier financier prudent. Nous sommes d'avis que la majorité des actifs peuvent soutenir un niveau approprié de dette garantie de première qualité, assortie d'échéances à long terme, étant donné la prévisibilité des flux de trésorerie et la tendance de ces actifs à conserver une valeur importante tout au long des cycles économiques. Ces éléments sont pris en compte dans le rendement du capital net investi, le rendement global de notre capital et notre coût du capital. Nous avons tendance à conserver nos actifs pour de longues périodes; toutefois, nous nous efforçons de détenir nos activités de façon à maximiser notre capacité à réaliser la valeur et la liquidité de nos actifs rapidement et sans perturber nos activités.
- Finalement, à titre d'investisseur et de répartiteur de capital doté d'une culture axée sur l'investissement de valeur et disposant d'une grande expertise en restructuration du capital et en transformation des activités, nous nous efforçons d'effectuer des placements à des valeurs attrayantes, particulièrement dans le cadre de situations représentant des occasions de réaliser des profits à l'évaluation et des rendements en trésorerie plus élevés.

Principaux secteurs d'activité

Nos activités sont regroupées en cinq secteurs, soit les immeubles, l'énergie renouvelable, les infrastructures et le capital-investissement. Il incombe à ces secteurs d'exploiter les actifs détenus par nos divers fonds et entités émettrices. Les capitaux propres investis dans ces actifs proviennent de sociétés de personnes cotées en Bourse et de fonds privés que nous gérons et qui sont financés au moyen de notre capital et de celui de nos clients. Un cinquième groupe s'occupe de nos activités liées aux marchés publics, qui gèrent des portefeuilles de titres cotés en Bourse pour le compte de clients.

Les capitaux de notre bilan sont investis essentiellement dans nos trois principales sociétés de personnes cotées, soit BPY, BREP et BIP. Ces sociétés de personnes à forte capitalisation et cotées en Bourse sont les principaux véhicules par l'entremise desquels nous investissons nos capitaux au sein de nos secteurs des immeubles, de l'énergie renouvelable et des infrastructures. Ces sociétés de personnes, en plus de détenir des actifs directement, agissent à titre d'investisseurs principaux dans nos fonds privés, parallèlement au capital engagé par des investisseurs institutionnels. Cette démarche nous permet d'attirer divers types de capital d'investissement public et privé et d'aligner nos diverses stratégies de placement en fonction de la source de capital la plus appropriée.

Nous sommes en voie de former BBP, notre quatrième principale société de personnes cotée, qui sera le principal véhicule par l'entremise duquel nous détiendrons et exploiterons les services commerciaux et les activités industrielles de notre secteur du capital-investissement. Nous comptons distribuer aux actionnaires de Brookfield une part de 30 % des capitaux propres de BBP et conserver une participation de 70 %; la scission-distribution de BBP devrait se conclure au premier semestre de 2016.

Gestion d'actifs

Nos activités liées à la gestion d'actifs comprennent la gestion de nos sociétés de personnes cotées en Bourse, de nos fonds privés et des titres cotés en Bourse compris dans nos portefeuilles de marchés publics. Au 31 décembre 2015, les capitaux générant des honoraires totalisaient 99 G\$, dont une tranche d'environ 79 G\$ provient des clients et le solde de 20 G\$, de la Société. Nous fournissons également des services liés aux transactions et des services-conseils.

Sociétés de personnes cotées en Bourse : Nous gérons des entités inscrites en Bourse à capital perpétuel qui représentent plus de 43 G\$ en capitaux générant des honoraires, soit notamment BPY, BREP et BIP. Nous recevons, à titre de rémunération pour notre gestion de ces entités, des honoraires de gestion de base qui sont principalement déterminés en fonction de la capitalisation boursière de ces entités. Nous pouvons également recevoir des distributions incitatives équivalant à une tranche de la hausse des distributions de sociétés de personnes qui dépasse les seuils minimaux préétablis.

Nous prévoyons pouvoir lancer BBP au cours du premier semestre de 2016. Nous estimons que BBP offrira des occasions attrayantes pour les investisseurs, en plus de compléter nos stratégies relatives à notre société immobilière cotée, à l'énergie renouvelable et aux actifs réels liés aux infrastructures. Nous serons rémunérés pour la gestion de BBP sous forme d'honoraires de base, comme c'est le cas pour nos autres sociétés de personnes cotées en Bourse, et de distributions incitatives qui seront fondés sur les augmentations de la capitalisation boursière de BBP.

Fonds privés : Nous gérons 39 G\$ en capitaux générant des honoraires répartis dans 35 fonds privés. Les capitaux des fonds privés sont généralement engagés pour une période de 10 ans avec deux options de prorogation de un an. Les investisseurs dans nos fonds privés sont 340 tiers clients qui détiennent un engagement moyen de 90 M\$. Nous touchons, à titre de rémunération, des honoraires de base qui sont généralement déterminés en fonction du capital investi et du capital non investi. Nous sommes également en droit de recevoir des intérêts comptabilisés qui correspondent à une tranche du rendement de placement, à condition que les clients reçoivent un rendement de placement supérieur au seuil minimal préétabli.

Marchés publics : Nous gérons de nombreux fonds ainsi que des comptes gérés séparément au nom de clients tiers totalisant 17 G\$, la priorité étant accordée aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres. Nous agissons comme conseiller auprès de ces clients et nous touchons des honoraires de gestion de base ainsi que des honoraires en fonction du rendement.

Immeubles

Nous détenons la quasi-totalité de nos biens commerciaux par l'entremise de notre participation financière de 62 % dans BPY. Cette dernière est inscrite à la cote des Bourses de New York et de Toronto et avait une capitalisation boursière de 18,3 G\$ au 31 décembre 2015, d'après son cours sur le marché. Nous détenons également 1,3 G\$ d'actions privilégiées de BPY, qui offrent un rendement de 6,2 % en fonction de leur valeur de rachat.

Les activités de BPY sont structurées essentiellement comme suit :

Immeubles de bureaux : Nous détenons des participations dans des portefeuilles d'immeubles de bureaux, et exploitons ces immeubles, qui sont au nombre de 261 et représentent environ 123 millions de pieds carrés de locaux commerciaux. Les immeubles sont principalement situés dans des grandes villes, réputées pour leur présence dans les secteurs financier, énergétique ou gouvernemental en Amérique du Nord, en Europe, en Australie, au Brésil et en Inde. Nous aménageons également des immeubles de bureaux soigneusement choisis, et nos actifs liés à l'aménagement d'immeubles de bureaux se composent de participations dans 29 emplacements qui totalisent plus de 31 millions de pieds carrés. Du total des immeubles de notre portefeuille d'immeubles de bureaux, 187 immeubles représentant 88 millions de pieds carrés sont consolidés et le reste est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence en vertu des IFRS.

Immeubles de commerces de détail : Notre portefeuille d'immeubles de commerces de détail se compose de participations dans 173 immeubles de commerces de détail situés aux États-Unis et au Brésil, qui représentent 155 millions de pieds carrés. Nos activités liées aux immeubles de commerces de détail en Amérique du Nord sont détenues par l'intermédiaire de notre participation de 34 %, après dilution, dans GGP et d'une participation de 34 % dans Rouse, toutes deux comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Nos activités brésiliennes sont détenues par l'intermédiaire d'une participation de 40 % dans un fonds institutionnel que nous gérons. Nous détenons également une participation dans une société d'immeubles de commerces de détail établie à Shanghai, en Chine. Sur l'ensemble des biens détenus dans notre portefeuille d'immeubles de commerces de détail, 167 immeubles représentant 153 millions de pieds carrés sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, et le reste est consolidé en vertu des IFRS.

Immeubles axés sur des occasions : Nos immeubles axés sur des occasions se composent essentiellement de placements acquis par nos fonds privés destinés à des propriétés ainsi que d'immeubles industriels et résidentiels, de biens liés au tourisme et d'immeubles loués en vertu de baux à loyer hypernet. Notre portefeuille d'immeubles industriels se compose de participations dans 201 immeubles en exploitation en Amérique du Nord et en Europe d'une superficie de 55 millions de pieds carrés. Nous détenons et gérons également un portefeuille de terrains où il serait possible de construire des immeubles industriels d'une superficie de 45 millions de pieds carrés. Du total des immeubles de notre portefeuille d'immeubles industriels, 144 immeubles représentant 32 millions de pieds carrés sont consolidés, et le reste est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Notre portefeuille d'immeubles résidentiels comprend plus de 38 800 immeubles résidentiels aux États-Unis et notre portefeuille de biens liés au tourisme comprend 27 immeubles composés d'environ 18 000 chambres. Notre portefeuille d'immeubles loués en vertu de baux à loyer hypernet comprend plus de 300 immeubles loués à des concessionnaires d'automobiles aux États-Unis et au Canada.

Énergie renouvelable

Nous détenons nos activités liées à la production d'énergie renouvelable principalement par l'intermédiaire d'une participation financière de 63 % dans BREP. Cette dernière est inscrite à la cote de la NYSE et de la TSX dont la capitalisation boursière était de 7,2 G\$ au 31 décembre 2015, d'après les prix en vigueur sur le marché. BREP exploite des installations de production d'énergie renouvelable qu'elle détient directement ainsi que par l'intermédiaire de nos fonds privés liés aux infrastructures.

BREP détient l'un des portefeuilles cotés en Bourse axés strictement sur l'énergie renouvelable parmi les plus importants du monde, grâce à une puissance installée de 7 284 MW et à une production annuelle moyenne à long terme de 25 543 GWh. Ce portefeuille comprend 207 centrales hydroélectriques situées sur 73 réseaux hydrographiques ainsi que 37 parcs éoliens répartis entre 14 marchés énergétiques aux États-Unis, au Canada, au Brésil et en Europe. BREP a aussi un projet d'aménagement d'environ 3 000 MW répartis dans tous les territoires où nous exerçons nos activités.

Nous gérons la vente de l'énergie produite par BREP par l'intermédiaire de nos activités liées à la commercialisation de l'énergie (« Énergie Brookfield Marketing »). Énergie Brookfield Marketing achète une partie de l'énergie de BREP à des prix préétablis en vertu de contrats à long terme, ce qui procure un revenu stable aux porteurs de parts de BREP et nous permet de continuer à participer aux augmentations (ou diminutions) futures des prix de l'énergie. Nous avons le droit de vendre l'énergie que nous achetons pour BREP ainsi que tous les produits accessoires comme les crédits ou les primes au titre de la capacité et de l'énergie renouvelable.

Infrastructures

Nos activités liées aux infrastructures sont principalement détenues par l'intermédiaire de notre participation financière de 30 % dans BIP, qui est inscrite à la cote des Bourses de New York et de Toronto et dont la capitalisation boursière était de 8,7 G\$ au 31 décembre 2015, d'après les prix en vigueur sur le marché. BIP possède directement un certain nombre de ces activités liées aux infrastructures et elle investit par l'intermédiaire de fonds privés que nous gérons. Nous avons également des placements directs dans les activités liées aux ressources durables.

Les activités de BIP sont principalement organisées comme suit :

Activités liées aux services publics : Ces activités se composent des activités de distribution réglementées, des activités réglementées liées au terminal et des activités de transport d'électricité que nous exerçons en Australasie, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Europe. Ces activités génèrent habituellement un rendement prédéterminé en fonction de leurs actifs, du capital investi ou de leur capacité, ainsi que des cadres réglementaires applicables et des contrats à long terme. Par conséquent, le rendement tend à être fortement prévisible et n'est généralement pas touché de manière significative par les fluctuations de volume ou de prix à court terme.

Activités liées au transport : Ces activités se composent de réseaux à libre accès qui fournissent des services de traitement de fret et de transport de marchandises en vrac et de passagers, à l'égard desquels nous touchons des frais d'accès. La rentabilité est fonction du volume des services fournis et du prix obtenu pour ces services. Ces plateformes d'exploitation comprennent des activités à tarifs réglementés, comme notre réseau ferroviaire et nos autoroutes à péage, ainsi que des activités à tarifs non réglementés, comme nos ports. Environ 80 % de nos activités liées au transport sont appuyées par des contrats à long terme ou la réglementation.

Activités liées à l'énergie : Ces activités se composent de systèmes fournissant des services de transport, de distribution et de stockage d'énergie. La rentabilité est fonction du volume des services fournis et du prix obtenu pour ces services. Ces plateformes d'exploitation comprennent des activités assujetties à une réglementation souple, comme nos activités liées au transport de gaz naturel dont le prix des services fait l'objet d'un plafonnement, ainsi que des activités essentiellement non réglementées, comme nos activités liées aux centrales régionales.

Infrastructures de communications : Ces activités se composent d'activités liées à une société d'infrastructures de tours de communications en Europe qui fournit des services et des infrastructures essentiels aux secteurs de la radiodiffusion et des télécommunications, pour lesquels nous recevons des honoraires. Ces activités génèrent des flux de trésorerie stables liés à l'inflation soutenus par des contrats à long terme.

Capital-investissement et autres activités

Nos activités liées au capital-investissement comprennent principalement les activités liées aux immeubles industriels et à des services; elles sont détenues en grande partie par l'intermédiaire d'une série de fonds privés institutionnels sous la marque Brookfield Capital Partners, dont le capital engagé s'élève à 6,5 G\$. Nos activités liées aux immeubles industriels comprennent 10 entreprises dans divers secteurs d'activité. Nous axons nos activités de placement liées aux immeubles industriels sur des entreprises possédant des immobilisations corporelles et générant des flux de trésorerie afin de mieux protéger notre capital. Nos activités liées à des services comprennent la gestion immobilière, la réinstallation d'entreprises, le courtage résidentiel ainsi que divers autres services immobiliers. Une fois lancée, BBP sera le principal véhicule par l'entremise duquel nous détiendrons une participation dans ces activités liées aux immeubles industriels et à des services.

Notre secteur du capital-investissement priorise les placements à des valeurs attrayantes à l'intérieur de secteurs où nous pourrions tirer parti de nos actifs réels et de notre expertise opérationnelle par l'entremise de nos fonds de capital-investissement ou directement par celle de BBP. Compte tenu de la volatilité actuelle des prix de l'énergie, nous examinons activement des occasions d'investir dans le secteur pétrolier et en marge de ce secteur.

Aménagement résidentiel : Nous exerçons nos activités liées à l'aménagement résidentiel en Amérique du Nord et dans une moindre mesure au Brésil et en Australie. En Amérique du Nord, nous exerçons nos activités au sein de 10 grands marchés au Canada et aux États-Unis, et nous contrôlons plus de 103 000 lots sur ces marchés. Nous nous concentrons surtout sur l'obtention de droits et l'aménagement de terrains afin de construire des habitations ou de vendre des lots à d'autres constructeurs. Au Brésil, nos activités résidentielles comprennent l'acquisition et l'aménagement de terrains, la construction et la vente ainsi que la commercialisation d'une vaste gamme de locaux à vocation résidentielle ou commerciale à vendre; nous nous concentrons principalement sur le secteur résidentiel à revenu intermédiaire dans les plus importants marchés brésiliens, notamment São Paulo et Rio de Janeiro.

Activités du siège social

Nos activités du siège social comprennent l'attribution des capitaux à nos secteurs d'exploitation, essentiellement par l'intermédiaire de nos sociétés de personnes cotées en Bourse (BPY, BREP et BIP) et de nos participations et placements directs dans nos fonds de capital-investissement, ainsi que le financement de ces capitaux au moyen d'emprunts généraux et d'actions privilégiées. Nous investissons également dans des portefeuilles d'actifs financiers et concluons des contrats financiers afin de gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels nous sommes exposés.

Nous investissons du capital au sein de nos activités du siège social dans divers actifs financiers, et nous concluons des contrats financiers en vue de gérer les risques de change et de taux d'intérêt auxquels nous sommes exposés.

Stratégie de financement

Les éléments clés de notre stratégie de financement sont les suivants :

- appairer nos actifs à long terme avec des financements à long terme assortis d'échéances diverses;
- fournir un recours seulement contre les actifs précis faisant l'objet d'un financement, en restreignant les garanties réciproques ou les garanties de la Société;
- limiter le levier financier à des emprunts de qualité supérieure fondés sur la performance prévue au cours d'un cycle économique;
- structurer nos activités de façon à faciliter l'accès à diverses sources de capital et de liquidités, à différents niveaux de l'entreprise.

La plupart de nos emprunts prennent la forme de financements à long terme grevant des immeubles précis, tels que des emprunts hypothécaires ou des financements de projet qui ne sont garantis que par ces actifs précis. Nous tentons de diversifier nos échéances de manière à ce que les exigences de financement de toute année donnée soient gérables. Le fait de limiter le recours à un actif ou à un secteur d'exploitation précis a pour but d'atténuer l'incidence du faible rendement d'un actif ou d'un secteur d'exploitation sur notre capacité de financer le reste de nos activités.

La plupart de nos financements sont de qualité supérieure, ce qui a pour but de nous permettre d'assurer le maintien des niveaux d'endettement liés à un actif ou à un secteur particulier tout au long d'un cycle économique ainsi que de limiter les clauses restrictives et autres exigences de rendement, ce qui réduit le risque lié aux exigences de paiement anticipé ou aux restrictions de la distribution d'espèces provenant des actifs financés. En outre, notre capacité de financement de notre société mère, de nos unités d'exploitation ou de nos actifs, par des moyens privés ou publics, a pour but de réduire notre dépendance à un secteur particulier des marchés financiers ou au rendement d'une unité en particulier.

Nous maintenons des liquidités suffisantes au niveau de la Société et dans nos principaux secteurs d'exploitation afin de nous permettre de saisir rapidement les occasions de placement intéressantes et de faire face aux éventualités lorsqu'elles surviennent. Nos principales sources de liquidités, que nous désignons comme nos liquidités de base, se composent de notre trésorerie et de nos actifs financiers, déduction faite des dépôts et autres passifs connexes, ainsi que de nos facilités de crédit engagées inutilisées.

Historiquement, nous avons généré, sur une base continue, des liquidités substantielles dans le cadre de nos activités grâce au flux de trésorerie d'exploitation, de même qu'à la rotation des actifs assortis d'un horizon de placement plus rapproché et à la monétisation périodique de nos actifs dont l'échéance est plus éloignée au moyen de cessions et de refinancements. Par conséquent, nous croyons disposer des liquidités nécessaires pour gérer à la fois nos engagements financiers et tirer profit des occasions de placement attrayantes.

Capacités d'exploitation

Nous croyons que nous avons les compétences nécessaires pour réaliser notre stratégie d'affaires et atteindre nos cibles de rendement. À cette fin, nous visons l'excellence et la qualité dans chacun de nos principaux secteurs d'exploitation, car nous croyons que cette approche produira de solides rendements à long terme.

Nous nous attachons à exercer nos activités à titre d'investisseur orienté vers la valeur et nous suivons une approche de placement rigoureuse. Notre équipe de gestion possède de grandes compétences en matière d'analyse de placements, de fusions et d'acquisitions, de dessaisissements et de financement d'entreprise, qui nous permettent d'acquérir des actifs de valeur, de les financer efficacement et de réaliser la valeur créée pendant que nous les détenons.

Nos secteurs d'exploitation et notre très vaste expérience en matière de gestion de ces actifs nous distinguent des concurrents qui ont un horizon de placement à plus court terme et qui concentrent plutôt leurs activités dans le domaine de la spéculation financière. Ces secteurs d'exploitation ont été établis sur bon nombre d'années et sont pleinement intégrés à notre organisation. Leur mise sur pied a exigé un investissement considérable dans la constitution des équipes de gestion et des ressources nécessaires. Toutefois, nous croyons que ces secteurs nous permettent d'optimiser les rendements en espèces et la valeur des actifs que nous gérons.

Nous avons établi des relations solides avec un certain nombre d'investisseurs institutionnels de premier plan et nous croyons être en bonne position pour continuer d'accroître le capital géré au nom de tiers et rapportant des honoraires. Nous continuons d'investir dans nos capacités de distribution dans le but d'encourager les clients existants et potentiels à engager des capitaux pour réaliser nos stratégies de placement. En ce sens, nous multiplions sans arrêt les ressources que nous affectons à ces activités et nos efforts continuent d'être soutenus par un rendement favorable des activités de placement.

La diversité de nos activités en termes de catégories d'actifs et de régions nous permet d'offrir à nos clients une vaste gamme de produits et de stratégies de placement, ce qui nous permet de saisir de nombreuses occasions tout en nous concentrant sur les actifs et les régions qui offrent la meilleure valeur. Nous croyons qu'il s'agit d'un atout exceptionnel pour les investisseurs qui disposent d'importants capitaux à placer. De plus, notre engagement en matière de transparence et de conduite éthique des activités ainsi que notre position sur le marché à titre de société ouverte dotée de capitaux permanents élevés, cotée sur les principales Bourses nord-américaines et européennes, nous permettent de nous établir comme un partenaire à long terme intéressant pour nos clients. Nous gérons en outre plusieurs principaux émetteurs spécialisés cotés sur les principales Bourses nord-américaines et dont le conseil est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants, ce qui nous permet d'établir de meilleurs partenariats.

Enfin, notre engagement à investir d'importants capitaux de concert avec nos investisseurs fait en sorte que nos intérêts correspondent à ceux de nos partenaires de placement et nous distingue également de bon nombre de nos concurrents. Par conséquent, notre stratégie consiste entre autres à maintenir des ressources financières excédentaires considérables. Ces capitaux soutiennent également notre capacité à nous engager dans des occasions de placement pour notre propre compte au besoin ou en prévision de futures syndications.

Gestion du risque

La gestion des risques fait partie intégrante des activités de Brookfield et notre approche à cet égard est rigoureuse et ciblée, et s'articule autour d'un cadre de gestion des risques dans l'ensemble de l'organisation.

L'évaluation et la gestion des risques incombent à la direction de la Société. Compte tenu de la nature de nos activités, qui sont diversifiées et décentralisées, nous cherchons à nous assurer que les risques sont gérés le plus près possible de leur source et par les équipes de direction qui possèdent les compétences et l'expertise les plus pointues en matière de risques.

Par conséquent, les risques spécifiques liés aux activités sont en général gérés au niveau de nos secteurs d'exploitation, puisque ces risques varient en fonction des caractéristiques propres à chaque activité. La manière précise de répondre aux risques et de les atténuer, et les méthodes utilisées à ces fins, peuvent varier en fonction, entre autres choses, de la nature des risques et des actifs et des activités auxquels ils se rapportent, de l'emplacement géographique des actifs, des contextes économique, politique et réglementaire, et de l'évaluation par Brookfield des avantages à tirer de l'utilisation de telles stratégies d'atténuation.

Simultanément, nous utilisons une approche coordonnée au sein de notre groupe et de nos secteurs d'exploitation en ce qui a trait aux risques dont l'incidence dans toute l'organisation pourrait être généralisée et corrélée, tels que les liquidités le risque de change et le risque de taux d'intérêt, approche qui nous permet de mobiliser des connaissances spécialisées aux fins de la gestion de ces risques. De la même manière, nous coordonnons la gestion des risques liés à la stratégie, à la réputation et de conformité à la réglementation afin de nous assurer de porter une attention soutenue à sa mise en œuvre à l'échelle de l'organisation.

La responsabilité ultime de la fonction de gestion des risques incombe à notre chef des finances. Ce dernier s'acquitte de cette responsabilité avec l'aide du groupe de Gestion des risques, lequel collabore avec différents groupes opérationnels et fonctionnels au sein de Brookfield afin de coordonner le programme de gestion des risques et d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation des risques appropriées pour la Société.

Ces efforts mettent à profit le travail effectué par les comités de gestion formés afin de réunir l'expertise nécessaire pour assurer la gestion et la surveillance des principales sources de risques. Figurent au nombre de ces comités :

- le comité directeur en matière de gestion des risques, qui soutient le programme global de gestion des risques et coordonne l'évaluation et l'atténuation des risques à l'échelle de l'entreprise;
- les comités de placement qui surveillent le processus et supervisent le rendement continu des placements;
- le comité sur les conflits, qui veille à résoudre les situations de conflits potentiels dans le cadre du processus de placement et d'autres transactions d'affaires;
- le comité de surveillance du risque financier, qui passe en revue et surveille les risques financiers;
- le comité directeur en matière de sécurité, qui se concentre sur les questions touchant la santé, la sécurité et l'environnement;
- le comité sur l'information à fournir, qui surveille la présentation de l'information importante communiquée au public.

Le conseil d'administration de la Société assure la surveillance de la gouvernance à l'égard de la gestion des risques en mettant l'accent sur les risques qui sont les plus importants pour nous; pour ce faire, il s'appuie sur les méthodes utilisées par la direction en matière d'évaluation des risques et de surveillance. Le conseil d'administration a délégué à ses comités, énumérés ci-dessous, la responsabilité de surveiller des risques spécifiques :

Comité de gestion des risques : Ce comité supervise la gestion des risques financiers et non financiers importants de Brookfield, y compris les risques suivants : de marché, de crédit, opérationnels, liés à la réputation, stratégiques, liés à la réglementation et liés aux activités.

Comité d'audit : Ce comité supervise la gestion des risques liés aux systèmes et procédures de Brookfield en matière d'information financière ainsi que les risques associés aux processus d'audit (interne et externe). Une partie des responsabilités du comité d'audit consiste à examiner et à approuver le plan d'audit interne fondé sur les risques, ce qui permet d'assurer la concordance des activités de gestion des risques avec les priorités organisationnelles.

Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération : Ce comité supervise les risques liés à la planification des ressources en personnel de direction de Brookfield, y compris la planification de la relève, les nominations proposées relatives aux membres de la haute direction, les modalités de rémunération des membres de la direction et la description de tâches et les objectifs annuels des membres de la haute direction ainsi que leur rendement par rapport à ces objectifs.

Comité de gouvernance d'entreprise et de mises en candidature : Ce comité supervise les risques liés à la structure de gouvernance de Brookfield, y compris l'efficacité des activités du conseil et de ses comités et les conflits d'intérêts éventuels, de même que les risques à l'égard des transactions entre des parties liées.

Effectif

Nous comptons sur les services de 700 professionnels en matière de placement et de plus de 55 000 employés dans plus de 30 pays partout dans le monde.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES AFFAIRES

Notre code de déontologie des affaires (le « code ») établit la conduite attendue de nos administrateurs, dirigeants et salariés, ainsi que celle des filiales et des sociétés liées contrôlées de la Société, en matière d'honnêteté, d'intégrité et de conformité à toutes les exigences juridiques et réglementaires. Le 3 mars 2016, le conseil a approuvé le code, dont on peut se procurer des exemplaires sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») à l'adresse www.sedar.com et sur l'Electronic Data Gathering, Analysis and Retrieval System (« EDGAR ») à l'adresse www.sec.gov/edgar, ainsi que sur notre site Web, à l'adresse www.brookfield.com, sous The Company/Conduct Guidelines.

CONTEXTE COMMERCIAL ET RISQUES

Nos activités continuent de faire face à certains risques microéconomiques et macroéconomiques qui pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et la valeur de nos capitaux propres. Pour obtenir de l'information sur les facteurs de risque liés à Brookfield et à ses activités, se reporter à la rubrique « Contexte commercial et risques », aux pages 66 à 78 de nos états financiers consolidés et de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, lesquelles pages sont intégrées par renvoi dans cette notice annuelle et sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, et sur EDGAR, à l'adresse www.sec.gov/edgar.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Chez Brookfield, nous reconnaissons que notre succès futur dépend de la santé à long terme des communautés où nous faisons affaire et du contexte dans lequel nous exerçons nos activités. Partout dans le monde, nous investissons dans des actifs réels qui jouent un rôle essentiel au sein de l'économie mondiale, et nous les exploitons comme si nous avions l'intention de les détenir à vie. Cette vision à long terme oriente notre stratégie de placement et consolide notre engagement à l'égard de la responsabilité sociale de l'entreprise. Nous sommes d'avis que la création de valeur pour les actionnaires et le développement durable sont des objectifs complémentaires.

Le conseil d'administration, la direction et les employés de la Société visent l'excellence en matière de durabilité de l'environnement, de leadership au sein de la collectivité et de sécurité en milieu de travail dans tous les aspects de notre exploitation. Cet engagement passe par la mise en œuvre d'une méthodologie uniforme en ce qui concerne les pratiques en matière de responsabilité d'entreprise au sein de notre portefeuille mondial, afin de les gérer de manière optimale et ainsi améliorer notre rendement.

Dans l'ensemble de nos activités, nous nous engageons à utiliser nos ressources de manière responsable et à améliorer constamment nos façons de faire en cherchant à favoriser l'efficacité et la conservation de l'énergie. Nous nous efforçons également d'être de bonnes entreprises citoyennes en respectant les lois et les normes du travail en vigueur dans les territoires où nous exerçons nos activités et en surpassant leurs exigences, en offrant aux employés des salaires concurrentiels et des milieux de travail sécuritaires et en appliquant des pratiques d'embauche adaptées en fonction de l'âge et non discriminatoires.

Chez Brookfield, nos activités liées à la responsabilité sociale sont généralement axées sur deux thèmes, soit la croissance durable et l'engagement communautaire.

Croissance durable

Brookfield compte plus de 100 ans d'expérience à titre de propriétaire et d'exploitant d'actifs réels, soit des immeubles, de l'énergie renouvelable, des infrastructures et du capital-investissement, et a acquis un savoir-faire dans l'investissement durable. L'ensemble de notre portefeuille de 225 G\$ d'actifs non courants de grande qualité reflète notre engagement à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous concentrons également nos efforts sur la conservation des eaux, le recyclage, la préservation de la faune et de la flore, la lutte contre l'érosion et le reboisement. Nous participons à des recherches et à des audits externes qui permettent d'effectuer l'analyse comparative de nos initiatives de durabilité.

Immeubles

Dans le cadre de nos activités mondiales liées aux immeubles, nous fournissons des solutions environnementales responsables et des stratégies d'économie d'énergie à nos locataires et à nos communautés. Nous y parvenons en utilisant une approche fondée sur trois principes qui guident nos mesures de durabilité : aménager, exploiter et rénover les immeubles pour réduire les émissions de carbone et atteindre une efficacité énergétique maximale et la satisfaction des occupants; intégrer des stratégies environnementales novatrices en vue d'obtenir le meilleur rendement durable du secteur dans le cadre des nouveaux projets d'aménagement ainsi que de la réhabilitation thermique et de la révision de la conception des immeubles existants; appuyer les initiatives de l'industrie qui favorisent l'efficacité énergétique et les activités économes d'immeubles et s'efforcer d'atteindre la norme de certification la plus élevée en matière d'environnement.

Le développement durable est une priorité pour nos clients et nos locataires, au sein de notre portefeuille immobilier de 144 G\$, et nous cherchons à dépasser leurs attentes en améliorant constamment nos immeubles. Nous évaluons notre rendement par rapport à des normes telles que le Global Real Estate Sustainability Benchmark (« GRESB »), une évaluation indépendante du rendement environnemental des biens commerciaux. En 2015, pour une quatrième année d'affilée nous avons participé au sondage GRESB et nous avons obtenu une note de 94 % parmi tous les participants. Dans le cadre de ce sondage, les activités sont évaluées en fonction de sept normes de durabilité, et nous avons considérablement amélioré notre rendement au fil du temps.

À titre d'exemple, nous avons lancé des programmes qui ont permis de réduire de 12 % la consommation d'électricité dans nos immeubles depuis 2010, soit une réduction équivalant à l'électricité consommée dans 10 000 foyers. De plus, une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 21 % depuis 2010 a été réalisée en ce qui a trait aux activités liées à notre portefeuille canadien d'immeubles, ce qui correspond au retrait de 4 000 voitures de la circulation.

En Amérique du Nord, la norme d'excellence en environnement est la certification Leadership in Energy & Environmental Design, ou LEED. Nous avons reçu cette certification pour 46 immeubles de Brookfield. Nous nous sommes engagés à construire tous les futurs immeubles de bureaux aménagés de manière à ce qu'ils reçoivent au minimum la certification LEED Or ou son équivalent local. De plus, nos immeubles satisfont aux normes environnementales reconnues en Australie, en Amérique du Sud et en Europe, ou les dépassent.

Dans nos immeubles, Brookfield travaille avec les locataires pour les sensibiliser davantage à la durabilité et pour qu'ils incorporent les meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement. Nos employés prennent part à des programmes de formation continue centrés sur les dernières initiatives de développement durable et bon nombre d'entre eux ont reçu des certifications de gestion d'immeubles durables. En 2015, 143 exploitants d'immeubles ont suivi le cours sur la gestion de l'énergie de Brookfield, qui permet aux employés de reconnaître les occasions d'exploiter nos immeubles de manière plus efficiente et d'en tirer parti. Ce savoir a permis à Brookfield de lancer des programmes liés aux immeubles qui incluent des initiatives en matière de conservation des eaux, le transport écoénergétique, comme le covoiturage et le vélo, et des portails des données relatives à la consommation d'énergie des locataires, qui permettent à nos clients de mieux comprendre et contrôler leur consommation d'électricité.

Notre influence s'étend au-delà des actifs que nous détenons directement. Brookfield offre des services immobiliers aux immeubles de bureaux, aux immeubles industriels et aux immeubles résidentiels. Par exemple, nous détenons l'une des plus importantes entreprises de gestion d'installations dans le monde, responsable d'un portefeuille de 150 millions de pieds carrés. Cette entreprise a lancé des programmes qui ont permis de réaliser des économies d'énergie annuelles de plus de 8,2 millions de kilowattheures équivalents, ce qui correspond à la quantité d'énergie requise pour parcourir plus de un million de milles en voiture.

Énergie renouvelable

Avec environ 250 centrales hydroélectriques et parcs éoliens sur trois continents, Brookfield est l'un des plus importants fournisseurs d'énergie renouvelable au monde. Notre portefeuille de 22 G\$ produit 10 000 MW d'énergie, soit assez d'électricité propre pour approvisionner environ quatre millions de foyers. Ces installations compensent pour la production qui pourrait autrement accroître les émissions de gaz à effet de serre. La capacité de nos actifs hydroélectriques de produire de l'énergie au cours des périodes de pointe et de conserver l'eau hors des périodes de pointe répond à un important besoin social, car nous sommes ainsi en mesure de fournir de l'énergie verte lorsque la demande est à son niveau le plus élevé.

Nous avons reçu le prix Électricité durable 2015 de l'Association canadienne de l'électricité en reconnaissance de nos solides relations avec les collectivités locales, dans le cadre d'un partenariat avec la Première Nation Namgis qui a donné lieu à la réalisation d'un projet hydroélectrique au fil de l'eau dans l'ouest du Canada. Le succès du partenariat et du projet est attribuable en partie à un respect mutuel à l'égard de la culture, des terres et des ressources aquatiques, ainsi qu'à une saine gestion. Les activités liées à l'énergie renouvelable de Brookfield respectent ou dépassent les normes de durabilité, qui sont établies par des groupes du secteur, tels que le Low Impact Hydropower Institute des États-Unis et l'Association canadienne de l'électricité.

Infrastructures

Notre portefeuille d'infrastructures de 27 G\$ comprend un chef de file du secteur d'activité lié aux centrales régionales, lequel fournit des systèmes de chauffage et de refroidissement écologiques à des immeubles des quartiers centraux de sept grandes villes. Nous avons également 3,8 millions d'acres de terres d'exploitation forestière sous gestion et 580 000 acres de terres agricoles en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. Ces arbres et ces cultures neutralisent les émissions de gaz à effet de serre en stockant le dioxyde de carbone et constituent une ressource véritablement renouvelable. Dans la gestion de nos actifs liés au bois d'œuvre et à l'agriculture, nous employons des pratiques de récolte durables et appliquons nos propres normes et règlements internes fixés par les lois gouvernementales dans trois pays. Nos activités liées au bois d'œuvre satisfont aux exigences définies dans le cadre de la U.S. Sustainable Forestry Initiative® (norme SFI 2010-2014), ou les dépassent. Au Brésil, grâce à nos compétences en matière de gestion des forêts, Brookfield s'est vue confier la responsabilité de la préservation de réserves naturelles de propriété publique dans 11 États.

Engagement communautaire

Nous encourageons et soutenons une culture de philanthropie et de bénévolat parmi nos employés et partout dans le monde. Grâce à ses gens, Brookfield est un leader dans les communautés. Cet engagement est démontré au quotidien par nos activités de soutien à des organismes de charité et par des contributions exceptionnelles lorsque des besoins ponctuels se font sentir.

Nous encourageons tous nos employés à participer aux activités communautaires et aux collectes de fonds, et nos hauts dirigeants font partie de conseils d'administration ou sont chargés de la direction de campagnes de financement d'importants organismes de charité et institutions publiques, comme des hôpitaux et des universités. Notre Brookfield Partners Foundation soutient des initiatives liées aux soins de santé, à l'éducation et à la culture. Dans bien des cas, la Société fait un don équivalant aux dons de bienfaisance faits par ses employés. Ces initiatives sont menées à l'échelle mondiale, mais elles se concentrent sur les réalités locales. À titre d'exemple, nous parrainons depuis longtemps un programme de formation destiné à des élèves doués de quartiers à faible revenu de Rio de Janeiro. Et nous organisons des défis caritatifs (montée d'escalier) dans nos immeubles de bureaux situés dans de grands centres financiers, au profit d'organismes comme Centraide.

Arts Brookfield, notre programme d'arts et d'événements, existe depuis plus de 25 ans et a organisé et présenté plus de 400 événements en 2015, notamment des concerts, des expositions et des installations d'art public. Le programme soutient l'innovation et la créativité dans des domaines tels que la danse, la musique, le théâtre, le cinéma et les arts visuels. À Londres, par exemple, nous avons lancé 'Sculpture in the City', qui permet d'exposer dans des espaces publics les œuvres d'artistes contemporains de premier plan et de présenter, avec les sculpteurs, des ateliers destinés aux écoles locales. Ces événements sont en général offerts gratuitement et ont lieu à nos principaux immeubles d'Amérique du Nord et du Sud, d'Australie et d'Europe.

Un engagement continu

Nous sommes fiers de notre bilan au chapitre de la responsabilité sociale de l'entreprise, mais nous sommes conscients que nous pouvons toujours en faire davantage. C'est pourquoi nous nous efforcerons d'améliorer notre approche en matière de croissance durable et d'engagement communautaire dans l'avenir.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Au nom de tous les actionnaires, le conseil d'administration et la direction de la Société sont résolus à faire preuve d'excellence en matière de gouvernance d'entreprise à tous les niveaux de l'organisation. Nous sommes d'avis que les administrateurs de la Société ont les bons outils pour représenter les intérêts de la Société et de ses actionnaires, grâce à un président indépendant qui dirige un conseil qui fait une place à la diversité et qui est doté d'une expérience d'affaires mondiale et d'aptitudes de gouvernance éprouvées. Nous nous efforçons continuellement de nous assurer que nous possédons de saines pratiques en matière de gouvernance afin de maintenir la confiance des investisseurs. Nous revoyons régulièrement notre approche de gouvernance en tenant compte de l'évolution des lois, des lignes directrices et des pratiques exemplaires. Notre conseil d'administration estime que nos politiques et pratiques de gouvernance d'entreprise, de même que les informations que nous fournissons à ce sujet, sont appropriées, efficaces et conformes aux lignes directrices posées par les autorités de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis.

Notre conseil d'administration est d'avis que la communication avec les actionnaires est un élément essentiel à une bonne gouvernance et il encourage tous les actionnaires à exprimer leur opinion, y compris par une résolution consultative des actionnaires sur la rémunération de la direction, qui est chaque année soumise au vote des détenteurs d'actions de catégorie A.

La Société décrit son engagement envers la bonne gouvernance dans l'énoncé des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise (l'« énoncé »), qui est publié chaque année dans la circulaire d'information de la direction de la Société (la « circulaire ») et envoyé par courrier aux actionnaires qui en font la demande. Cet énoncé est aussi disponible sur notre site Web, à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique « *The Company/Corporate Governance* ».

Sont également publiés sur notre site Web les documents suivants qui définissent notre approche de gouvernance : le mandat du conseil; la charte des responsabilités des administrateurs; les chartes des quatre comités permanents du conseil (le comité d'audit, le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature, le comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération, et le comité de gestion des risques); les descriptions des postes du conseil; notre code de déontologie des affaires, de même que la politique en matière de présentation de l'information.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Administrateurs de la Société

Les administrateurs de la Société sont élus tous les ans et exercent leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus ou nommés. À la date de la présente notice annuelle, le conseil se compose de 16 administrateurs présentés ci-après. Certains renseignements importants concernant chacun des administrateurs actuels sont présentés. Chaque administrateur a été nommé pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires, qui se tiendra le 17 juin 2016, ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé.

Administrateurs

<i>Nom, municipalité de résidence</i>	<i>Administrateur depuis</i>	<i>Fonction principale</i>
M. ELYSE ALLAN ¹ Toronto (Ontario) Canada	2015	Présidente et chef de la direction, General Electric Canada Company Inc. et vice-présidente, General Electric Co., un groupe industriel numérique mondial
JEFFREY M. BLIDNER Toronto (Ontario) Canada	2013	Associé directeur principal, Brookfield Asset Management Inc.
ANGELA F. BRALY ^{1,2} Indianapolis, Indiana, États-Unis	2015	Ancienne présidente du conseil, présidente et chef de la direction, WellPoint Inc. (maintenant connue sous la dénomination Anthem Inc.), une société de soins de santé
JACK L. COCKWELL Toronto (Ontario) Canada	1979	Administrateur de sociétés
MARCEL R. COUTU ^{1,2,4} Calgary (Alberta) Canada	2006	Ancien président et chef de la direction, Canadian Oil Sands Limited, le plus important investisseur dans la coentreprise Syncrude
J. BRUCE FLATT Toronto (Ontario) Canada	2001	Chef de la direction, Brookfield Asset Management Inc.
ROBERT J. HARDING Toronto (Ontario) Canada	1992	Ancien président du conseil, Brookfield Asset Management Inc.
MAUREEN KEMPSTON DARKES ^{1,4,5} Toronto (Ontario) Canada et Lauderdale-by-the-Sea, Floride, États-Unis	2008	Administratrice de sociétés et ancienne présidente, Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient, General Motors Corporation
DAVID W. KERR ⁵ Toronto (Ontario) Canada	1987	Président du conseil, Halmont Properties Corp., une société immobilière
PHILIP B. LIND ^{1,2} Toronto (Ontario) Canada	1994	Cofondateur, vice-président du conseil et administrateur, Rogers Communications Inc., une société de communications diversifiée
L'HON. FRANK J. MCKENNA ^{1,3} Toronto (Ontario) et Cap-Pelé (Nouveau-Brunswick) Canada	2006	Président, Brookfield Asset Management Inc. et vice-président du conseil, Groupe financier Banque TD, une institution financière
YOUSSEF A. NASR ^{1,5} Beyrouth, Liban	2010	Administrateur de sociétés, ancien président du conseil et chef de la direction de HSBC Middle East Ltd. et ancien président de Banque HSBC Brésil, une institution financière
LORD O'DONNELL Londres, Royaume-Uni	2013	Président de Frontier Economics, un groupe-conseil en microéconomie, et conseiller principal auprès de Brookfield en Europe
SEEK NGEE HUAT ^{1,3,5} Singapour	2012	Ancien président du conseil du Latin American Business Group, Government of Singapore Investment Corporation, un fonds souverain
DIANA L. TAYLOR ^{1,3,4} New York, New York, États-Unis	2012	Vice-présidente du conseil, Solera Capital LLC, une société d'investissement de capitaux privés du marché intermédiaire
GEORGE S. TAYLOR ^{1,2} St. Marys (Ontario) Canada	1994	Administrateur de sociétés

1. Administrateur indépendant

2. Membre du comité d'audit

3. Membre du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature

4. Membre du comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération

5. Membre du comité de gestion des risques

Tous les administrateurs occupent les fonctions qui leur sont attribuées dans le tableau ci-dessus depuis les cinq dernières années, à l'exception de Angela F. Braly, qui était présidente et chef de la direction de WellPoint Inc. de 2007 à 2012, de Marcel R. Coutu, qui était président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited de 2001 à 2013, de Lord O'Donnell, qui était Secrétaire du Cabinet et chef de la Fonction publique du Royaume-Uni entre 2005 et 2011, ainsi que de Seek Ngee Huat, qui était président de GIC Real Estate Pte Ltd. de 1996 à 2011.

M^{me} Kempston Darkes était vice-présidente du groupe et présidente de General Motors Corporation, Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient lorsque la société s'est placée sous la protection de la loi de la faillite, en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis, en juin 2009. M. Kerr était un administrateur de Canwest Global Communications Corp. (« Canwest ») lorsque Canwest et certaines de ses filiales ont, de leur propre gré, demandé et obtenu une ordonnance de protection contre les créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) en octobre 2009. MM. Cockwell et Harding étaient des administrateurs de Fraser Papers Inc. (« Fraser ») jusqu'en avril 2009. Fraser a, de son propre gré, demandé et obtenu une ordonnance de protection contre les créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) en juin 2009. Le 10 février 2011, un tribunal de l'Ontario a sanctionné un plan de compromis et d'arrangement modifié, en vertu de cette loi. Ce plan prévoit notamment la vente de la quasi-totalité des immeubles restants de Fraser, et le versement de distributions aux créanciers de Fraser.

Dirigeants et hauts dirigeants de la Société

Les noms des dirigeants et hauts dirigeants de la Société, leur lieu de résidence, leurs fonctions actuelles et leur date de nomination figurent ci-dessous :

Dirigeants et hauts dirigeants de la Société

<i>Nom</i>	<i>Résidence</i>	<i>Fonction actuelle</i>	<i>Date de nomination</i>
JEFFREY M. BLIDNER ^{a)}	Toronto (Ontario), Canada	Associé directeur principal	2003
RICHARD (RIC) CLARK ^{a)}	New York, New York, États-Unis	Associé directeur principal	2002
J. BRUCE FLATT ^{a)}	Toronto (Ontario), Canada	Associé directeur principal et chef de la direction	2002
BRIAN W. KINGSTON ^{a)}	New York, New York, États-Unis	Associé directeur principal	2007
BRIAN D. LAWSON ^{a)}	Toronto (Ontario), Canada	Associé directeur principal et chef des finances	2002
CYRUS MADON ^{a)}	Toronto (Ontario), Canada	Associé directeur principal	2005
SAMUEL J.B. POLLOCK ^{a)}	Toronto (Ontario), Canada	Associé directeur principal	2003
SACHIN G. SHAH ^{a)}	Toronto (Ontario), Canada	Associé directeur principal	2014
A.J. SILBER ^{b)}	Toronto (Ontario), Canada	Vice-président, Contentieux et secrétaire général	2012

a) *Haut dirigeant*

b) *Dirigeant*

Tous les dirigeants et hauts dirigeants de la Société occupent les fonctions qui leur sont attribuées dans le tableau ci-dessus depuis les cinq dernières années, à l'exception de M. Shah, qui était associé principal de la Société avant sa nomination en 2014, et de M. Silber, qui était associé dans un cabinet d'avocats canadien avant sa nomination en 2012.

M. Pollock était un administrateur de Fraser jusqu'en février 2011. Fraser a, de son propre gré, demandé et obtenu une ordonnance en matière de protection contre les créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) en juin 2009. Le 10 février 2011, un tribunal de l'Ontario a sanctionné un plan de compromis et d'arrangement modifié, en vertu de cette loi. Ce plan prévoit notamment la vente de la quasi-totalité des immeubles restants de Fraser, et le versement de distributions aux créanciers de Fraser.

Participation en actions de Brookfield des administrateurs et des hauts dirigeants

Les administrateurs et les hauts dirigeants de Brookfield détiennent des participations en actions de catégorie A de la Société directement, par l'intermédiaire de régimes d'actionariat et par l'entremise de Partners Limited et de Partners Value Investments Inc. (« PVI »). Les actionnaires de Partners Limited et de PVI incluent des administrateurs et des hauts dirigeants de Brookfield (collectivement les « actionnaires de Partners »), y compris tous les hauts dirigeants de la Société ainsi que deux de ses administrateurs non dirigeants, MM. Jack Cockwell et David Kerr. Collectivement, les actionnaires de Partners détiennent directement ou indirectement un droit de propriété, exercent un contrôle ou une emprise, ont conclu des ententes contractuelles, comme des options, visant l'acquisition ou la propriété réelle ou économique d'un total d'environ 206 millions d'actions de catégorie A, soit environ 20 % de ces actions après dilution totale et une participation de 20 % en actions ordinaires dans la Société. Ces participations comprennent les actions de catégorie A détenues directement et indirectement par les actionnaires de Partners ainsi que leur droit de bénéficiaire proportionnel à l'égard des actions de catégorie A détenues par Partners Limited et PVI.

En date du 31 décembre 2015, les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société, collectivement, possédaient en propriété véritable ou contrôlaient, directement ou indirectement, environ 34,0 millions d'actions de catégorie A, ce qui représente environ 3,4 % des actions émises et en circulation de la Société pour cette catégorie. Les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société détenaient en outre des participations proportionnelles détenues par l'entremise de Partners Limited et de PVI, lesquelles totalisaient environ 44,9 millions d'actions, soit approximativement 4,5 % des actions de catégorie A émises et en circulation de la Société à cette même date.

En ce qui a trait à la participation dans les principales filiales de la Société, en date du 31 décembre 2015, les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société, collectivement, possédaient en propriété véritable ou contrôlaient ou supervisaient, directement ou indirectement, 912 581 parts de BIP, 1 973 582 parts de BPY et 134 160 parts de BREP, ce qui représente moins de 1 % des titres émis et en circulation de chacune de ces catégories, respectivement.

Partners Limited

Aucun des administrateurs ou des hauts dirigeants de la Société ne possède directement des actions de catégorie B de la Société, qui accordent entre autres le droit d'élire la moitié du conseil d'administration de la Société. La totalité des actions de catégorie B est détenue directement par Partners Limited, une société d'Ontario créée en 1995 principalement dans le but de détenir, directement et indirectement, des actions de la société à long terme. Au 31 décembre 2015, 48 actionnaires de Partners détenaient collectivement, directement et indirectement, la quasi-totalité des actions ordinaires de Partners Limited.

Partners Limited détient également, entre autres, une participation directe dans 867 540 actions de catégorie A ainsi qu'une participation d'environ 49 % dans les actions ordinaires de PVI, qui est cotée à la Bourse de croissance TSX et dont l'objectif d'affaires principal est d'offrir à ses actionnaires une participation facilement financée dans des actions de catégorie A et d'investir ses ressources financières additionnelles dans un portefeuille diversifié d'actifs financiers afin d'accroître le rendement sur le capital. Les actionnaires de Partners détiennent eux-mêmes, sur une base individuelle, une participation additionnelle d'environ 40 % dans PVI. PVI détient environ 85,8 millions d'actions de catégorie A sur une base consolidée, soit une participation d'environ 8,7 % dans cette catégorie d'actions.

Pour plus de détails sur Partners Limited, se reporter à la rubrique « Principaux porteurs d'actions à droit de vote », aux pages 6 et 7 de la plus récente circulaire de la Société.

MARCHÉ POUR LES TITRES

Les titres cotés en Bourse de la Société qui sont actuellement émis et en circulation à la date de la présente notice annuelle sont inscrits sur les Bourses suivantes sous les symboles indiqués ci-dessous :

Titre	Symbole	Bourse
Actions de catégorie A	BAM	New York
	BAM.A	Toronto
	BAMA	NYSE Euronext
Actions privilégiées de catégorie A		
Série 2	BAM.PR.B	Toronto
Série 4	BAM.PR.C	Toronto
Série 8	BAM.PR.E	Toronto
Série 9	BAM.PR.G	Toronto
Série 13	BAM.PR.K	Toronto
Série 17	BAM.PR.M	Toronto
Série 18	BAM.PR.N	Toronto
Série 24	BAM.PR.R	Toronto
Série 26	BAM.PR.T	Toronto
Série 28	BAM.PR.X	Toronto
Série 30	BAM.PR.Z	Toronto
Série 32	BAM.PF.A	Toronto
Série 34	BAM.PF.B	Toronto
Série 36	BAM.PF.C	Toronto
Série 37	BAM.PF.D	Toronto
Série 38	BAM.PF.E	Toronto
Série 40	BAM.PF.F	Toronto
Série 42	BAM.PF.G	Toronto
Série 44 ^{a)}	BAM.PF.H	Toronto

a) Les actions privilégiées de catégorie A, série 44, de la Société ont été inscrites à la cote de la TSX le 2 octobre 2015.

L'annexe A jointe à la présente notice annuelle contient des renseignements sur le cours et le volume des titres cotés en Bourse qui étaient en circulation à tout moment en 2015.

NOTATIONS ET LIQUIDITÉS

Le tableau qui suit présente les notations des titres de la Société en date de la présente notice annuelle.

Titres de la Société	DBRS		Standard & Poor's		Moody's	
	Notation	Perspective	Notation	Perspective	Notation	Perspective
Papier commercial	R-1 (faible)	Stable	A-2 ¹	Stable	P-2	Stable
Billets et débetures de premier rang	A (faible)	Stable	A-	Stable	Baa2	Stable
Actions privilégiées	Pfd-2 (faible)	Stable	BBB ²	Stable	Non noté	Non noté

Les notations sont importantes, car elles influent sur les coûts d'emprunt de la Société et sur sa capacité à réunir des capitaux. Une révision à la baisse des notations pourrait possiblement avoir des répercussions défavorables et réduire l'accès de la Société aux marchés financiers et accroître ses coûts d'emprunt. En vertu des modalités de nos divers accords de crédit et de nos autres documents de financement, nous sommes tenus de respecter un certain nombre de clauses restrictives financières habituelles et autres clauses restrictives; nous devons notamment maintenir des ratios de couverture du service de la dette et de levier financier, des couvertures d'assurance et, dans certaines circonstances, les notes attribuées. Ces clauses restrictives pourraient restreindre notre souplesse d'exploitation, et leur non-respect pourrait entraîner des cas de défaut aux termes des instruments qui régissent les emprunts applicables, même si nous nous sommes acquittés de nos obligations de paiement.

Les notations visent à fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres. Chaque titre d'emprunt et titre privilégié de la Société est noté par DBRS Limited (« DBRS ») et par Standard & Poor's Ratings Services, une division de McGraw-Hill Financial Inc. (« S&P »), tandis que son papier commercial, ses billets et débetures de premier rang sont notés par Moody's Investors Service, Inc. (« Moody's »).

La Société a versé les honoraires liés à la notation habituels à DBRS, à S&P et à Moody's relativement à une partie ou à l'ensemble des notations mentionnées ci-dessus. De plus, la Société a déjà fait les versements habituels en ce qui concerne d'autres services fournis à la Société par DBRS, S&P et Moody's au cours des deux dernières années.

Les notations mentionnées aux présentes pour les créances ou les titres privilégiés de la Société ne sont pas des recommandations relatives à l'achat, à la détention ou à la vente de ces créances et titres privilégiés ni ne constituent un avis sur le caractère approprié de leurs cours respectifs ou sur la pertinence d'un placement pour un investisseur en particulier. Rien ne garantit que ces notations demeureront en vigueur pour une période donnée ni qu'elles ne seront pas révisées ou retirées totalement dans l'avenir par DBRS, S&P ou Moody's, ou par les trois agences, si, à leur seule discrétion, elles déterminent que les circonstances le justifient.

Les notations de nos filiales cotées en Bourse sont présentées dans les publications d'informations respectives de chacune de ces filiales, qui sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov/edgar.

Le texte qui suit est une brève description de la notation de chaque agence de notation.

DBRS

DBRS a recours à différentes échelles pour noter les titres d'emprunt à court terme, les titres d'emprunt à long terme et les actions privilégiées. Les notations de DBRS sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur et sur le rang des créances.

L'échelle de notation des titres de créance à court terme de DBRS vise à fournir une indication du risque que l'émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières à court terme en temps opportun. Les catégories de notations R-1 et R-2 contiennent également des sous-catégories « (élevé) », « (moyen) » et « (bas) ». L'absence d'une désignation « (élevé) » ou « (bas) » indique que la notation se situe au milieu de la catégorie. La notation R-1 (bas) attribuée au papier commercial de la Société indique une bonne cote de crédit et suggère que la capacité de paiement de la Société en ce qui a trait à ses obligations financières à court terme lorsqu'elles viennent à échéance est élevée. La solidité financière globale n'est pas aussi favorable que dans les catégories de notation plus élevées, et pourrait être vulnérable à des événements futurs, mais les facteurs négatifs admissibles sont jugés gérables. La notation R-1 (bas) est la troisième plus élevée des dix catégories de l'échelle de notation des titres de créance à court terme.

1. *Le papier commercial de la Société a obtenu la notation A-1 (bas) en fonction de l'échelle nationale canadienne de S&P, ce qui correspond à une notation de A-2 sur l'échelle mondiale de S&P.*
2. *Les actions privilégiées de la Société ont obtenu la notation P-2 en fonction de l'échelle nationale canadienne de S&P, ce qui correspond à une notation de BBB sur l'échelle mondiale de S&P.*

L'échelle de notation à long terme de DBRS vise à fournir une indication du risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières. Toutes les catégories de notation autres que AAA et D contiennent des sous-catégories « (élevé) » et « (bas) ». La notation A (bas) attribuée aux obligations à long terme de la Société indique que leur qualité de crédit est bonne. La capacité de paiement des obligations financières est importante et pourrait être vulnérable à des événements futurs, mais les facteurs négatifs admissibles sont jugés gérables. La notation A (bas) est la sous-catégorie la moins élevée au sein de la troisième plus élevée des dix catégories de notation standard sur l'échelle de notation à long terme de DBRS.

L'échelle de notation des actions privilégiées de DBRS est utilisée sur le marché boursier canadien et vise à donner une indication du risque qu'un emprunteur ne s'acquitte pas de toutes ses obligations dans les délais requis, tant au chapitre du versement de dividendes que du remboursement du capital. Chaque catégorie de notation est assortie d'une sous-catégorie « (haut) » ou « (bas) ». La notation Pfd-2 (bas) attribuée aux actions privilégiées de la Société indique que les actions privilégiées ont une qualité de crédit satisfaisante. La notation Pfd-2 (bas) est la sous-catégorie la moins élevée au sein de la deuxième plus élevée des cinq catégories de notation standard sur l'échelle de notation des actions privilégiées de DBRS.

Les tendances en ce qui a trait à la notation fournissent une indication de l'opinion de DBRS relativement aux perspectives liées à la notation en question. La tendance « stable » indique que la notation est moins susceptible de changer comparativement à une notation assortie d'une tendance positive ou négative.

S&P

S&P a recours à différentes échelles pour noter les titres d'emprunt à court terme, les titres d'emprunt à long terme et les actions privilégiées. S&P évalue le papier commercial, le crédit à long terme et les actions privilégiées au moyen des notations « A-1 », « AAA » et « P-1 », respectivement, qui représentent les notations les plus élevées, à la notation « C », qui représente la notation la plus faible, « D » représentant les émissions en défaut de paiement. Afin d'établir un classement relatif au sein de ces catégories de notation, S&P peut les modifier par l'ajout d'un plus « (+) » ou d'un moins « (-) ».

S&P peut modifier davantage ses notations en précisant la stabilité et la tendance future d'une note attribuée au moyen des termes « stable », « favorable », « défavorable » et « en développement ». Les perspectives accompagnant une notation évaluent la direction potentielle d'une notation de crédit à long terme sur le moyen terme (habituellement six mois à deux ans). Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de notation ou d'une intervention future.

S&P attribue également des notations de crédit en fonction d'une échelle nationale qui fournissent un avis quant à la solvabilité d'un débiteur ou à sa capacité globale de respecter des obligations financières spécifiques, comparativement à d'autres émetteurs et émissions dans un pays ou une région donné. L'échelle de notation nationale canadienne est entièrement établie par l'échelle de notation mondiale applicable et aucun autre critère d'analyse n'entre dans l'établissement des notations sur l'échelle nationale canadienne.

Les notations à court terme de S&P indiquent la solvabilité d'un débiteur à l'égard de ses obligations à court terme. La Société a un programme de papier commercial américain ainsi qu'un programme de papier commercial canadien. La notation A-2 stable, fondée sur l'échelle mondiale de S&P, est attribuée au papier commercial de la Société et indique que S&P considère que la capacité de la Société de respecter ses engagements financiers à l'égard de ces obligations est satisfaisante. La notation A-2 est la deuxième plus élevée de six catégories sur l'échelle de notation à court terme mondiale. Une notation attribuée au papier commercial canadien constitue une indication prospective de la capacité d'un débiteur de respecter les engagements financiers liés à un programme de papier commercial spécifique relativement au service de la dette et à la capacité de remboursement des autres débiteurs sur les marchés canadiens à l'égard de leurs propres obligations financières. S&P a attribué au papier commercial de la Société la notation A-1 (bas) selon l'échelle nationale canadienne à l'égard du papier commercial, soit l'équivalent d'une notation A-2 sur l'échelle mondiale S&P. La notation A-1 (bas) est la troisième plus élevée de huit catégories sur l'échelle nationale canadienne à l'égard du papier commercial.

Les notations de crédit attribuées par S&P à un émetteur de titres à long terme sont fondées sur l'analyse des éléments suivants : la probabilité que les paiements soient effectués (la capacité et la volonté du débiteur de remplir ses engagements financiers relativement à une obligation conformément aux modalités de celle-ci); la nature et les dispositions de l'obligation; la protection offerte par l'obligation et le rang relatif de celle-ci en cas de faillite, de restructuration ou de tout autre arrangement en vertu des lois sur la faillite et des autres lois touchant les droits des créanciers. La notation A- stable attribuée à la dette de premier rang non garantie de la Société indique que la Société présente une solide capacité de respecter ses engagements financiers, mais est toutefois plus vulnérable aux effets défavorables, résultant de changements de circonstances ou liés à la conjoncture économique que des débiteurs figurant dans les catégories de notation supérieures. La notation A- est la sous-catégorie la moins élevée au sein de la troisième plus élevée des dix catégories de notation standard sur l'échelle de notation de crédit attribuées par S&P aux émetteurs de titres à long terme.

Une notation attribuée par S&P aux actions privilégiées sur l'échelle nationale canadienne constitue une indication prospective de la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation spécifique relative à des actions privilégiées émises sur le marché canadien, relativement aux actions privilégiées émises par d'autres débiteurs sur le marché canadien. S&P a attribué aux actions privilégiées de la Société une notation de P-2 stable sur l'échelle nationale canadienne des actions privilégiées. La catégorie de notation P-2 est la deuxième en importance de huit catégories sur l'échelle canadienne des actions privilégiées. Sur l'échelle mondiale, S&P attribue aux actions privilégiées de la Société la notation BBB, qui correspond à une notation de P-2 sur l'échelle nationale canadienne pour les actions privilégiées. La notation BBB est la sous-catégorie médiane au sein de la troisième plus élevée des neuf catégories de notation standard sur l'échelle mondiale de S&P à l'égard des actions privilégiées. Selon le système de notation de S&P, les titres notés « P-2 » présentent des paramètres de protection convenables. Toutefois, une conjoncture économique défavorable ou un changement de circonstances sont plus susceptibles d'affaiblir la capacité du débiteur de respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation.

Moody's

Moody's a recours à différentes échelles pour noter les titres d'emprunt à court terme, les titres d'emprunt à long terme et les actions privilégiées. Les notations attribuées par Moody's, en fonction de ses échelles mondiales de notation à long terme et à court terme, constituent des indications prospectives des risques de crédit relatifs liés aux obligations financières émises par une société. Moody's attribue également des perspectives à l'égard des notations, qui constituent une opinion à l'égard de la direction potentielle de la notation sur le moyen terme.

Moody's évalue les obligations à long terme et le papier commercial au moyen de notations allant de « Aaa » et de « P-1 », respectivement, qui représentent les notations les plus élevées, à « C » et « NP », respectivement, qui représentent les notations les plus faibles. Moody's attribue les indicateurs numériques 1, 2 et 3 à chaque catégorie d'évaluation générique, de Aa à Caa. L'indicateur 1 indique que l'obligation se classe dans la partie supérieure de la catégorie d'évaluation générique, l'indicateur 2 désigne un rang intermédiaire et l'indicateur 3 désigne un classement dans la partie inférieure de cette catégorie d'évaluation générique.

Des notations à court terme sont attribuées par Moody's aux obligations qui ont une échéance initiale de 13 mois ou moins et elles reflètent la possibilité de défaut à l'égard des paiements convenus par contrat. La notation P-2 stable attribuée au papier commercial de la Société indique que la Société a une forte capacité de rembourser ses obligations à court terme. La notation P-2 est la deuxième en importance de quatre catégories sur l'échelle de notation à court terme de Moody's.

Des notations à long terme sont attribuées par Moody's aux émetteurs ou obligations qui ont une échéance initiale d'un an ou plus, et elles reflètent la possibilité de défaut à l'égard de paiements convenus par contrat et la perte financière prévue en cas de défaut. La notation Baa2 stable attribuée à la dette de premier rang non garantie de la Société indique qu'elle est de qualité intermédiaire et assujettie à un risque de crédit modéré et, à ce titre, elle peut être dotée de certaines caractéristiques spéculatives. La notation Baa2 est la sous-catégorie médiane au sein de la quatrième plus élevée des neuf catégories de notation standard sur l'échelle de notation à long terme de Moody's.

DIVIDENDES ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Actions de catégorie A et de catégorie B

La déclaration et le versement de dividendes sur les actions de catégorie A et de catégorie B de la Société relèvent de la discrétion du conseil. Des dividendes sont versés chaque trimestre sur les actions de catégorie A et de catégorie B, à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année. Le conseil favorise une politique de versements de dividendes stables et constants, et étudie la possibilité d'augmenter les dividendes de temps à autre selon un taux fondé sur une portion du taux de croissance des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action. Des dividendes spéciaux peuvent aussi être déclarés de temps à autre pour donner suite aux mesures stratégiques de l'entreprise.

La Société s'est dotée d'un programme de réinvestissement des dividendes permettant aux porteurs inscrits d'actions de catégorie A qui sont résidents des États-Unis ou du Canada de recevoir leurs dividendes sous forme d'actions de catégorie A nouvellement émises.

Les porteurs inscrits d'actions de catégorie A résidant aux États-Unis peuvent choisir de toucher leurs dividendes sous forme d'actions de catégorie A nouvellement émises, à un prix égal au cours moyen pondéré en fonction du volume (en dollars américains) des actions négociées à la NYSE, selon le cours de clôture moyen pour les cinq jours qui précèdent immédiatement la date de versement de dividendes pertinente (le « cours moyen pondéré en fonction du volume à la NYSE »).

Les porteurs inscrits d'actions de catégorie A résidant au Canada peuvent aussi choisir de toucher leurs dividendes sous forme d'actions de catégorie A nouvellement émises, à un prix égal au cours moyen pondéré en fonction du volume à la NYSE, multiplié par un facteur d'échange calculé selon le taux de change moyen à midi présenté par la Banque du Canada pour les cinq jours qui précèdent immédiatement la date de versement de dividendes pertinente.

Notre programme de réinvestissement des dividendes permet aux actionnaires actuels de la Société, qui sont des résidents des États-Unis ou du Canada, d'augmenter leurs placements dans la Société sans déboursier de frais ni de commissions.

Actions privilégiées

La déclaration et le versement de dividendes sur les actions privilégiées de la Société relèvent de la discrétion du conseil. Des dividendes sont versés chaque trimestre sur les actions privilégiées de catégorie A de séries 2, 4, 13, 15, 17, 18, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 37, 38, 40, 42 et 44 de la Société, normalement à la fin des mois de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année. Des dividendes sont versés chaque trimestre sur les actions privilégiées de catégorie A de série 9 de la Société, normalement au début des mois de février, de mai, d'août et de novembre. Des dividendes sont versés chaque mois sur les actions privilégiées de catégorie A de séries 8 de la Société. À l'heure actuelle, les dividendes sur les actions privilégiées de la Société sont déclarés en dollars canadiens. Des renseignements additionnels sur les dividendes payables sur les actions privilégiées de la Société émises et en circulation sont présentés à l'annexe B de la présente notice annuelle.

Le tableau qui suit présente, de façon sommaire, les dividendes versés par action pour chacun des trois exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015, pour chaque catégorie et chaque série de titres de la Société émis et en circulation au cours de 2015, et dans chaque cas libellés en dollars américains.

	<i>Distribution par titre</i>		
	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Par action de catégorie A et de catégorie B			
Régulier	0,47 \$	0,42 \$	0,43 \$
Distribution spéciale ^{a)}	—	—	0,98
Par action privilégiée de catégorie A ^{b)}			
Série 2	0,39	0,48	0,51
Série 8	0,55	0,68	0,73
Série 9	0,74	0,86	0,92
Série 13	0,38	0,47	0,51
Série 15	0,24	0,38	0,41
Série 17	0,93	1,08	1,15
Série 18	0,93	1,08	1,15
Série 24	1,06	1,22	1,31
Série 26	0,67	1,02	1,09
Série 28	0,90	1,04	1,12
Série 30	0,94	1,09	1,17
Série 32	0,88	1,02	1,09
Série 34	0,82	0,95	1,02
Série 36	0,95	1,10	1,29
Série 37 ^{c)}	0,96	1,11	0,64
Série 38 ^{d)}	0,86	0,80	—
Série 40 ^{e)}	0,88	0,58	—
Série 42 ^{f)}	0,88	0,23	—
Série 44 ^{g)}	0,23	—	—

a) Une distribution d'une participation de 7,6 % dans Brookfield Property Partners, en fonction de la juste valeur, a été versée le 15 avril 2013.

b) Les dividendes sur ces actions privilégiées sont déclarés en dollars canadiens et ils sont libellés dans le présent tableau en dollars américains, la conversion étant faite à l'aide du taux de change moyen de Bloomberg pour 2015, qui est de 1,00 \$ CA pour 0,7832 \$ US.

c) Ces actions ont été émises le 13 juin 2013. Les dividendes versés en 2013 correspondaient à la période à compter de la date d'émission.

d) Ces actions ont été émises le 13 mars 2014. Les dividendes versés en 2014 correspondaient à la période à compter de la date d'émission.

e) Ces actions ont été émises le 5 juin 2014. Les dividendes versés en 2014 correspondaient à la période à compter de la date d'émission.

f) Ces actions ont été émises le 8 octobre 2014. Les dividendes versés en 2014 correspondaient à la période à compter de la date d'émission.

g) Ces actions ont été émises le 2 octobre 2015. Les dividendes versés en 2015 correspondaient à la période à compter de la date d'émission.

La Société a racheté ses actions privilégiées de catégorie A, série 21, le 2 juillet 2013, ses actions privilégiées de catégorie A, série 12, le 6 avril 2014, ses actions privilégiées de catégorie A, série 22, le 30 septembre 2014, ses actions privilégiées de catégorie A, séries 5, 7, 16, 19 et 20, le 30 novembre 2015 et ses actions privilégiées de catégorie A, série 14, le 1^{er} mars 2016.

Les documents d'information émis à l'intention du public des filiales de la Société qui sont cotées en Bourse contiennent des renseignements concernant les dividendes et la politique en matière de dividendes de ces filiales et ces notices sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov/edgar.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le sommaire suivant donne un aperçu des composantes du capital social de la Société. L'annexe B jointe à la présente notice annuelle contient des renseignements sommaires supplémentaires concernant les modalités se rattachant à chaque catégorie de titres autorisés par la Société. Les lecteurs devraient aussi prendre connaissance des statuts de la Société pour obtenir une description détaillée des modalités relatives à son capital social. On peut trouver ces statuts sur notre site Web à l'adresse www.brookfield.com, sous The Company/Articles and By-laws, et ils sont déposés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov/edgar.

Le capital social autorisé de la Société est composé des éléments suivants :

- a) un nombre illimité d'actions privilégiées désignées comme les actions privilégiées de catégorie A, pouvant être émises en série :
- la deuxième série étant constituée de 10 465 100 actions privilégiées de catégorie A, série 2;
 - la quatrième série étant constituée de 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 4;
 - la sixième série étant constituée de 111 633 actions privilégiées de catégorie A, série 6;
 - la huitième série étant constituée de 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 8;
 - la neuvième série étant constituée de 7 999 000 actions privilégiées de catégorie A, série 9;
 - la treizième série étant constituée de 9 647 700 actions privilégiées de catégorie A, série 13;
 - la quinzième série étant constituée de 2 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 15;
 - la dix-septième série étant constituée de 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 17;
 - la dix-huitième série étant constituée de 9 200 000 actions privilégiées de catégorie A, série 18;
 - la vingt-quatrième série étant constituée de 10 997 000 actions privilégiées de catégorie A, série 24;
 - la vingt-cinquième série étant constituée de 11 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 25;
 - la vingt-sixième série étant constituée de 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 26;
 - la vingt-septième série étant constituée de 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 27;
 - la vingt-huitième série étant constituée de 9 887 200 actions privilégiées de catégorie A, série 28;
 - la vingt-neuvième série étant constituée de 9 890 000 actions privilégiées de catégorie A, série 29;
 - la trentième série étant constituée de 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 30;
 - la trente et unième série étant constituée de 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 31;
 - la trente-deuxième série étant constituée de 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 32;
 - la trente-troisième série étant constituée de 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 33;
 - la trente-quatrième série étant constituée de 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 34;
 - la trente-cinquième série étant constituée de 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 35;
 - la trente-sixième série étant constituée de 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 36;
 - la trente-septième série étant constituée de 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 37;
 - la trente-huitième série étant constituée de 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 38;
 - la trente-neuvième série étant constituée de 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 39;
 - la quarantième série étant constituée de 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 40;
 - la quarante et unième série étant constituée de 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 41;
 - la quarante-deuxième série étant constituée de 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 42;
 - la quarante-troisième série étant constituée de 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 43;
 - la quarante-quatrième série étant constituée de 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 44;
 - la quarante-cinquième série étant constituée de 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 45.

- b) un nombre illimité d'actions privilégiées désignées comme les actions privilégiées de catégorie AA, pouvant être émises en série, dont aucune série n'a été créée ou émise;
- c) un nombre illimité d'actions de catégorie A;
- d) 85 120 actions de catégorie B.

Au 1^{er} mars 2016, les actions suivantes de la Société étaient émises et en circulation : 10 465 100 actions privilégiées de catégorie A, série 2; 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 4; 1 652 394 actions privilégiées de catégorie A, série 8; 6 346 606 actions privilégiées de catégorie A, série 9; 9 647 700 actions privilégiées de catégorie A, série 13; 2 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 15; 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 17; 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 18; 10 997 000 actions privilégiées de catégorie A, série 24; 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 26; 9 397 200 actions privilégiées de catégorie A, série 28; 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 30; 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 32; 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 34; 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 36; 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 37; 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 38; 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 40; 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 42; 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 44; 986 838 123 actions de catégorie A; 85 120 actions de catégorie B.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société est la Société de fiducie CST dont le principal établissement est situé à Toronto (Ontario), au Canada. La Société de fiducie CST maintient les registres pour le transfert des titres publics de la Société à ses bureaux à Toronto (Ontario), à Montréal (Québec) et à Vancouver (Colombie-Britannique) au Canada. L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société aux États-Unis est Computershare Inc., qui maintient les registres pour le transfert des titres publics de la Société à ses bureaux à Canton, au Massachusetts.

CONTRATS IMPORTANTS

Outre les contrats conclus dans le cours ordinaire des affaires, le seul contrat important qui a été conclu par la Société ou par les sociétés qui les ont précédées, au cours du plus récent exercice financier clos, ou qui a été conclu avant le plus récent exercice financier clos et qui est encore en vigueur, ou qu'on prévoit conclure est le suivant :

- la convention de fiducie dont il est question à la rubrique « Principaux porteurs d'actions à droit de vote », aux pages 6 et 7 de la plus récente circulaire de la Société (la « circulaire »), lesquelles ont été intégrées par renvoi dans cette notice annuelle.

Un exemplaire de cette convention a été déposé sur SEDAR en tant que contrat important et est disponible au www.sedar.com.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., les auditeurs externes de la Société, est indépendant de la Société au sens des règles de conduite professionnelle des comptables professionnels agréés de l'Ontario.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE COMITÉ D'AUDIT

Responsabilités du comité d'audit

Le conseil de la Société a établi un comité d'audit qui est responsable de suivre de près les systèmes et procédures de la Société en matière d'information financière et aux fins des contrôles internes, de passer en revue tous les documents devant être divulgués dans le public qui contiennent des renseignements de nature financière, et de surveiller le rendement des auditeurs externes et internes de la Société. Les responsabilités du comité d'audit sont énoncées dans une charte écrite que le conseil passe en revue et approuve annuellement. La charte actuelle du comité d'audit est présentée dans son intégrité à l'annexe C jointe à la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

En date de la présente notice annuelle, le comité d'audit était composé des quatre administrateurs suivants : Angela F. Braly, Marcel R. Coutu, Philip B. Lind et George S. Taylor, qui est le président du comité d'audit. Le conseil a établi que tous ces administrateurs sont indépendants et possèdent des connaissances financières et que M. Coutu et M. Taylor sont admissibles en tant qu'« experts financiers désignés ». M^{me} Braly possède une vaste expérience au sein de la haute direction d'une société ouverte, ayant occupé le poste de présidente du conseil d'administration, présidente et chef de la direction de WellPoint, Inc., une société de régimes de soins de santé maintenant connue sous la dénomination d'Anthem, Inc. M^{me} Braly a été présidente du conseil d'administration de 2010 à 2012 et présidente et chef de la direction de 2007 à 2012. M. Coutu détient une maîtrise en administration des affaires et possède plus de 25 années d'expérience en matière de services bancaires d'investissement et de financement des entreprises. Il est l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited. M. Lind, vice-président du conseil de Rogers Communications, compte 45 années d'expérience à titre de membre de la haute direction. M. Taylor est comptable professionnel agréé et il a acquis une vaste expérience sur les plans des finances et de la haute direction au sein d'une société ouverte, et ce, en tant que haut dirigeant de John Labatt Limited de 1977 à 1995. M. Taylor a été membre et président des comités d'audit de plusieurs sociétés ouvertes et d'organismes à but non lucratif.

Des renseignements supplémentaires sur les membres du comité d'audit sont fournis dans la plus récente circulaire de la Société.

Principaux services et honoraires comptables

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., conjointement avec les cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et leurs sociétés affiliées respectives (collectivement, « Deloitte »), est le principal auditeur externe de la Société et de ses principales filiales consolidées qui sont des émetteurs assujettis (autres que Brookfield Renewable Partners). Le tableau qui suit présente des renseignements concernant l'ensemble des honoraires facturés à la Société et à ses filiales consolidées pour les services professionnels rendus par Deloitte au cours de 2015 et de 2014.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS)	2015			2014		
	Brookfield	Filiales de Brookfield	Total	Brookfield	Filiales de Brookfield	Total
Honoraires d'audit	2,3 \$	28,9 \$	31,2 \$	2,8 \$	22,4 \$	25,2 \$
Honoraires liés à l'audit	—	6,6	6,6	—	5,4	5,4
Honoraires liés à la fiscalité	—	1,4	1,4	—	2,3	2,3
Tous les autres honoraires	0,2	0,2	0,4	0,2	0,2	0,4
Total	2,5 \$	37,1 \$	39,6 \$	3,0 \$	30,3 \$	33,3 \$

Honoraires d'audit. Les honoraires d'audit comprennent les honoraires pour des services qui seraient normalement fournis par les auditeurs externes dans le cadre des dépôts de nature réglementaire ou juridique ou dans le cadre des missions, y compris les honoraires pour les services nécessaires pour effectuer un audit ou un examen conformément aux normes d'audit généralement reconnues. Cette catégorie comprend également les services qui, en règle générale, ne peuvent être fournis de façon raisonnable que par les auditeurs externes, notamment les lettres de confort, les audits statutaires, les services d'attestation, les consentements et des services d'assistance et de révision relatifs à certains documents déposés auprès des organismes de réglementation en matière de valeurs mobilières.

Honoraires liés à l'audit. Les honoraires liés à l'audit s'appliquent aux services concernant le niveau d'assurance et des services connexes, tels que les services de contrôle diligent qui sont habituellement fournis par les auditeurs externes. Ces services comprennent, mais sans s'y limiter : les audits des régimes d'avantages du personnel, les consultations et les audits comptables dans le cadre d'acquisitions, les services d'attestation qui ne sont pas exigés par les règlements ou la loi et la consultation concernant les normes d'information financière et de comptabilité financière.

Honoraires liés à la fiscalité. Les honoraires liés à la fiscalité portent principalement sur l'aide fournie dans la préparation des déclarations d'impôts et les services de consultation fiscale.

Tous les autres honoraires. Tous les autres honoraires comprennent des honoraires de traduction.

Politiques et procédures en matière d’approbations préalables

Le comité d’audit a adopté une politique d’approbation préalable de services d’audit et autres que d’audit (la « politique d’audit ») qui régit la prestation de services par son auditeur externe, à l’heure actuelle Deloitte. La politique d’audit exige que le comité d’audit donne son approbation préalable à tous les services d’audit, les services liés à l’audit, les services de fiscalité et les services autres que d’audit autorisés. Cette politique mentionne également un nombre de services qui ne peuvent pas être fournis par l’auditeur externe de la Société, notamment tous les services qu’un auditeur externe ne peut fournir en vertu de la loi.

En vertu de la politique d’audit, tous les services autorisés devant être fournis par les auditeurs externes doivent être approuvés au préalable par le comité d’audit ou par un membre désigné du comité d’audit. Toute approbation préalable accordée par un membre désigné doit être signalée au comité d’audit à sa prochaine réunion prévue.

Le comité d’audit peut déléguer son autorité et ses responsabilités en matière d’approbation préalable au comité d’audit de toute filiale consolidée de la Société quant aux services qui doivent être fournis à cette filiale, à condition que les membres du comité d’audit de cette filiale soient indépendants de la Société et de sa direction, et que cette filiale adopte des politiques et des procédures en matière d’approbation préalable qui sont essentiellement semblables à celles de la Société.

En vertu de la politique d’audit, le comité d’audit a établi un seuil d’honoraires pour les services autorisés au préalable, selon lequel le total des honoraires versés à l’auditeur externe pour des services autorisés au préalable ne doit pas excéder de plus de 25 % les honoraires d’audit prévus pour la Société et ses filiales pour l’exercice précédent. Chaque trimestre, l’auditeur externe fournit au comité d’audit un rapport présentant les services d’audit, les services liés à l’audit, les services de fiscalité et les services autres que d’audit fournis au cours du trimestre considéré, ainsi que les honoraires réels engagés, aux fins de la ratification par le comité d’audit.

Aucun des honoraires mentionnés dans la présente notice annuelle à la sous-rubrique « Principaux honoraires et services comptables » n’était assujéti à l’exception de minimis concernant l’approbation préalable du comité d’audit qui est prévue au sous-alinéa (c)(7)(i)(C) de la règle dite Rule 2-01 du règlement dit Regulation S-X.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

D’autres renseignements sur la Société, y compris des renseignements sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants exécutifs et leur endettement, les principaux porteurs des titres de la Société et des titres autorisés aux fins d’émission en vertu des régimes de rémunération sous forme de titres de participation, figurent dans la plus récente circulaire de la Société.

Des renseignements financiers additionnels concernant la Société sont fournis dans les états financiers consolidés de la Société et son rapport de gestion pour l’exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que des renseignements additionnels concernant la Société, qui peuvent tous être obtenus sur notre site Web à l’adresse www.brookfield.com et sur SEDAR à l’adresse www.sedar.com et sur EDGAR à l’adresse www.sec.gov/edgar.

ANNEXE A

INFORMATIONS BOURSIÈRES CONCERNANT LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ COTÉS EN BOURSE

Les tableaux suivants présentent des informations boursières pour 2015 concernant les titres de la Société cotés en Bourse qui étaient en circulation à tout moment en 2015, lesquels titres sont, ou étaient, tous inscrits à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX »), selon l'information fournie par la TSX et, dans le cas des actions à droit de vote restreint de catégorie A de la Société, l'information fournie par la Bourse de New York (la « NYSE ») et la NYSE Euronext.

Période	Actions à droit de vote restreint de catégorie A (TSX : BAM.A)				Actions à droit de vote restreint de catégorie A (NYSE : BAM)			
	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées ^{a)}	Cours de l'action (\$ US)			Volume d'actions transigées ^{b)}
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
2015								
Janvier	65,44	57,87	62,08	16 015 930	35,27	32,78	34,14	14 944 017
Février	69,58	64,07	66,97	16 422 314	36,93	34,02	35,72	15 892 069
Mars	69,44	65,81	68,04	20 796 327	37,11	35,07	36,00	22 236 548
Avril	72,96	64,85	69,22	16 568 740	39,00	35,24	37,42	37 453 916
Mai	66,60	43,11	52,61	15 271 174	36,77	34,67	36,05	23 598 295
Juin	45,32	42,04	43,67	31 989 554	36,81	33,84	35,33	28 756 415
Juillet	47,25	43,38	45,28	19 145 144	36,37	34,13	35,18	24 745 572
Août	46,34	39,56	43,87	22 101 581	35,24	29,83	33,43	40 400 049
Septembre	42,09	39,92	40,98	34 057 857	31,73	29,87	30,89	36 164 421
Octobre	47,27	41,19	44,33	24 971 105	35,70	31,17	33,90	21 741 855
Novembre	46,28	42,88	45,14	18 384 694	35,20	32,27	34,00	19 556 440
Décembre	46,67	42,52	44,41	18 681 835	34,89	30,94	32,40	20 393 144

a) Le volume d'actions transigées ne désigne que le volume d'actions transigées à la TSX.

b) Le volume d'actions transigées ne désigne que le volume d'actions transigées à la NYSE.

Actions à droit de vote restreint de catégorie A (NYSE Euronext : BAMA)

Il n'y a eu aucune activité de négociation des actions à droit de vote restreint de catégorie A de la Société à la NYSE Euronext en 2015.

Période	Actions à droit de vote restreint de catégorie A, série 2 (TSX : BAM.PR.B)				Actions à droit de vote restreint de catégorie A, série 4 (TSX : BAM.PR.C)			
	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
2015								
Janvier	17,27	14,63	16,63	106 619	17,27	14,50	16,55	51 318
Février	16,35	14,05	14,92	215 915	16,03	13,88	14,83	112 313
Mars	16,49	15,35	15,81	112 354	16,15	15,15	15,63	67 406
Avril	15,78	13,99	14,65	145 842	15,58	13,87	14,48	73 389
Mai	15,91	14,72	15,33	142 802	15,57	14,45	15,11	71 976
Juin	15,30	14,04	14,56	217 939	14,92	13,72	14,20	155 520
Juillet	15,02	12,99	13,97	142 115	14,47	12,31	13,50	89 347
Août	13,47	10,38	12,21	141 704	13,02	10,15	11,84	103 196
Septembre	11,12	10,45	10,69	355 709	10,80	10,17	10,47	136 247
Octobre	11,40	9,91	10,67	342 572	11,10	9,77	10,45	119 586
Novembre	12,55	10,66	11,65	376 811	12,26	10,60	11,49	167 488
Décembre	11,33	10,03	10,78	675 652	11,20	10,00	10,63	377 405

Actions privilégiées de catégorie A, série 8 (TSX : BAM.PR.E)					Actions privilégiées de catégorie A, série 9 (TSX : BAM.PR.G)			
Période	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
2015								
Janvier	23,99	22,50	23,23	23 553	22,25	21,38	21,75	13 456
Février	23,45	21,74	22,25	9 551	22,03	21,46	21,79	18 925
Mars	22,12	20,50	21,35	17 160	21,86	19,84	20,42	19 975
Avril	20,60	19,71	20,02	15 784	20,29	18,98	19,61	33 276
Mai	20,71	19,97	20,40	43 245	19,45	19,00	19,21	16 390
Juin	20,38	18,20	19,19	33 466	19,00	17,19	18,13	19 743
Juillet	18,51	16,82	17,61	22 514	18,17	15,70	16,74	31 081
Août	17,50	14,72	16,63	30 399	16,42	14,26	15,69	32 013
Septembre	16,01	14,61	15,37	41 052	15,98	14,29	15,07	107 563
Octobre	17,41	13,50	14,92	87 765	16,59	13,40	14,70	74 813
Novembre	16,97	15,45	16,02	61 395	16,90	15,00	15,52	40 591
Décembre	15,52	13,15	14,06	43 435	15,12	12,80	13,62	103 436

Actions privilégiées de catégorie A, série 13 (TSX : BAM.PR.K)					Actions privilégiées de catégorie A, série 17 (TSX : BAM.PR.M)			
Période	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
2015								
Janvier	17,18	14,59	16,52	61 899	23,42	21,70	22,48	99 314
Février	16,48	13,84	14,69	216 543	23,47	22,70	23,25	75 189
Mars	16,03	15,11	15,56	65 829	23,51	22,33	23,02	145 105
Avril	15,55	13,69	14,41	87 499	23,09	22,28	22,74	138 257
Mai	15,61	14,60	15,10	62 038	22,83	22,08	22,52	93 918
Juin	15,01	13,55	14,30	107 597	22,59	20,61	21,64	96 677
Juillet	14,42	12,68	13,68	58 303	21,58	19,74	20,75	145 704
Août	13,42	10,20	11,94	65 929	21,58	20,10	20,97	69 996
Septembre	11,00	10,34	10,57	159 583	21,77	20,00	21,09	84 152
Octobre	11,51	10,00	10,59	274 802	20,92	19,86	20,33	77 614
Novembre	12,44	10,52	11,55	239 120	21,43	19,98	20,82	99 007
Décembre	11,69	9,99	10,67	676 171	20,20	18,77	19,49	162 814

Actions privilégiées de catégorie A, série 18 (TSX : BAM.PR.N)					Actions privilégiées de catégorie A, série 24 (TSX : BAM.PR.R)			
Période	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
2015								
Janvier	23,51	21,79	22,50	83 655	25,91	21,45	24,67	165 399
Février	23,46	22,90	23,27	77 857	22,27	21,39	21,82	243 366
Mars	23,56	22,37	23,03	139 350	22,48	19,83	21,53	239 097
Avril	23,07	22,30	22,76	121 788	20,34	18,70	19,41	420 086
Mai	22,79	21,93	22,50	120 124	21,50	20,05	20,89	190 911
Juin	22,59	20,62	21,63	124 751	21,21	18,76	20,11	237 330
Juillet	21,95	19,80	20,82	139 434	19,57	17,82	18,65	220 077
Août	21,94	19,16	21,12	95 481	18,30	15,41	17,30	197 637
Septembre	21,78	19,90	21,06	71 824	17,70	15,30	16,64	317 186
Octobre	21,16	19,90	20,39	181 830	17,45	14,62	15,88	418 062
Novembre	21,42	20,00	20,87	78 067	17,43	15,70	16,59	656 069
Décembre	20,33	18,89	19,58	296 951	16,75	14,09	15,40	576 328

Actions privilégiées de catégorie A, série 26 (TSX : BAM.PR.T)					Actions privilégiées de catégorie A, série 28 (TSX : BAM.PR.X)			
Période	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
2015								
Janvier	25,85	22,04	24,95	174 104	22,00	18,75	21,29	149 475
Février	23,42	21,72	22,42	153 069	18,86	17,22	18,00	169 341
Mars	22,83	20,54	21,98	221 130	19,34	17,99	18,69	374 931
Avril	20,75	19,40	19,86	339 695	18,72	16,28	17,33	334 546
Mai	22,12	20,38	21,39	285 815	18,93	17,66	18,50	125 973
Juin	22,00	19,58	20,94	169 948	18,59	17,05	17,78	207 782
Juillet	20,79	18,17	19,27	180 094	17,61	15,87	16,91	212 619
Août	18,73	16,25	17,76	315 551	17,43	14,08	15,90	125 875
Septembre	18,65	15,60	17,18	208 081	16,18	14,36	15,18	195 771
Octobre	19,12	15,30	16,94	534 881	16,25	13,55	14,70	257 622
Novembre	18,69	16,25	17,69	371 704	16,71	15,00	15,76	263 745
Décembre	18,33	14,54	16,09	700 685	16,04	12,78	14,45	381 473

Actions privilégiées de catégorie A, série 30 (TSX : BAM.PR.Z)					Actions privilégiées de catégorie A, série 32 (TSX : BAM.PF.A)			
Période	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
2015								
Janvier	26,16	25,25	25,77	145 614	26,12	24,90	25,76	175 905
Février	26,15	25,06	25,61	111 538	25,80	25,00	25,34	150 714
Mars	25,78	25,08	25,45	299 452	26,06	25,02	25,33	219 378
Avril	25,30	23,17	24,17	274 889	25,10	22,78	23,99	211 566
Mai	24,85	24,38	24,58	189 577	24,85	23,99	24,57	161 145
Juin	24,71	23,25	24,16	122 752	24,84	22,61	23,82	141 430
Juillet	24,09	21,35	23,07	334 658	23,16	21,13	22,53	214 271
Août	22,39	21,46	21,86	204 428	22,64	21,23	21,86	191 021
Septembre	22,15	18,75	20,89	183 837	22,06	18,51	21,09	329 744
Octobre	21,59	18,55	20,04	335 381	21,87	18,11	19,80	608 493
Novembre	22,82	20,04	21,07	250 010	22,17	19,81	20,98	323 689
Décembre	21,94	17,51	19,76	463 249	22,16	17,45	19,74	721 737

Actions privilégiées de catégorie A, série 34 (TSX : BAM.PF.B)					Actions privilégiées de catégorie A, série 36 (TSX : BAM.PF.C)			
Période	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
2015								
Janvier	25,86	24,23	25,22	61 982	23,56	21,81	22,63	215 804
Février	24,65	23,84	24,33	113 520	23,68	23,07	23,51	126 040
Mars	24,64	23,71	24,06	112 537	23,89	22,85	23,41	220 874
Avril	23,84	21,11	22,21	288 383	23,45	22,79	23,14	315 810
Mai	23,19	22,21	22,72	179 915	23,21	22,55	22,87	176 446
Juin	23,63	21,20	22,43	105 871	23,06	20,71	22,01	194 024
Juillet	21,70	19,83	20,73	208 692	21,80	20,16	21,07	196 486
Août	21,30	17,67	20,60	180 489	21,54	20,20	20,99	119 594
Septembre	21,00	17,33	19,99	371 469	21,84	20,00	21,12	181 164
Octobre	20,11	17,00	18,22	407 209	21,14	19,95	20,44	153 554
Novembre	20,80	18,58	19,81	315 996	21,68	20,10	21,02	181 668
Décembre	20,75	16,80	18,48	588 655	20,54	18,86	19,77	257 786

Période	Actions privilégiées de catégorie A, série 37 (TSX : BAM.PF.D)				Actions privilégiées de catégorie A, série 38 (TSX : BAM.PF.E)			
	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
2015								
Janvier	23,66	21,97	22,82	146 856	25,84	22,67	25,14	378 596
Février	24,00	23,26	23,81	180 181	25,00	22,75	24,51	76 308
Mars	24,24	23,24	23,77	273 225	24,90	23,76	24,35	108 078
Avril	23,82	22,98	23,34	203 163	24,30	21,24	22,86	195 135
Mai	23,65	22,81	23,30	276 839	23,51	22,79	23,18	62 502
Juin	23,56	21,30	22,45	134 657	23,10	22,06	22,68	70 953
Juillet	22,15	20,37	21,41	160 254	22,36	20,88	21,84	98 921
Août	21,75	20,50	21,27	63 977	22,06	20,00	21,34	96 269
Septembre	22,42	20,30	21,57	173 890	21,10	17,67	20,04	173 980
Octobre	21,47	20,29	20,83	96 308	21,65	16,84	18,72	341 415
Novembre	21,98	20,46	21,33	189 916	21,60	18,79	20,21	201 427
Décembre	20,81	19,44	20,06	150 689	21,10	17,01	18,86	351 916

Période	Actions privilégiées de catégorie A, série 40 (TSX : BAM.PF.F)				Actions privilégiées de catégorie A, série 42 (TSX : BAM.PF.G)			
	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
2015								
Janvier	26,00	24,15	25,61	104 906	26,02	24,20	25,64	663 055
Février	25,51	24,46	25,17	147 767	25,65	24,15	25,27	209 490
Mars	25,49	24,21	25,20	165 527	25,47	24,55	25,18	196 964
Avril	24,85	23,00	24,04	166 051	24,98	23,13	24,18	414 160
Mai	25,00	24,36	24,77	333 720	25,10	24,32	24,86	200 736
Juin	24,90	23,27	24,27	184 593	25,05	23,40	24,41	223 972
Juillet	23,77	22,08	23,26	181 227	23,76	22,22	23,21	183 192
Août	23,97	22,00	22,95	101 761	23,45	21,90	22,97	144 563
Septembre	23,15	19,52	21,95	196 531	22,87	19,80	22,08	326 729
Octobre	21,84	18,60	20,17	272 926	22,10	18,75	20,40	261 749
Novembre	22,80	20,23	21,47	239 500	22,56	20,25	21,57	285 199
Décembre	22,40	18,35	20,23	631 119	22,50	18,36	20,32	640 735

Période	Actions privilégiées de catégorie A, série 44 (TSX : BAM.PF.H)			
	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen	
2015				
Janvier	—	—	—	—
Février	—	—	—	—
Mars	—	—	—	—
Avril	—	—	—	—
Mai	—	—	—	—
Juin	—	—	—	—
Juillet	—	—	—	—
Août	—	—	—	—
Septembre	—	—	—	—
Octobre ^{a)}	25,75	24,85	25,23	2 700 778
Novembre	26,25	25,25	25,84	414 894
Décembre	26,35	24,65	25,56	569 439

a) Les actions privilégiées de catégorie A, série 44, de la Société ont été inscrites à la cote de la TSX le 2 octobre 2015.

ANNEXE B

SOMMAIRE DES MODALITÉS DES TITRES AUTORISÉS DE LA SOCIÉTÉ

CERTAINES MODALITÉS DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE A

Le texte qui suit est un résumé de certaines modalités se rapportant aux actions privilégiées de catégorie A, en tant que catégorie.

Séries

Les actions privilégiées de catégorie A peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries. Le conseil de la Société déterminera le nombre d'actions de chaque série et les modalités rattachées à chacune de ces séries avant leur émission.

Rang

Les actions privilégiées de catégorie A ont un rang supérieur à celui des actions privilégiées de catégorie AA, des actions de catégorie A, des actions de catégorie B et des autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de catégorie A, quant au versement des dividendes et à la distribution de l'actif au moment de la liquidation ou de la dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou forcée, ou lors de toute autre distribution de l'actif de la Société entre ses actionnaires en vue de la liquidation de ses affaires. Chacune des séries d'actions privilégiées de catégorie A est de rang égal à celui des autres séries d'actions privilégiées de catégorie A quant au versement de dividendes et à la distribution de l'actif au moment de la liquidation ou de la dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou forcée, ou lors de toute autre distribution de l'actif de la Société entre ses actionnaires en vue de la liquidation de ses affaires.

Approbation des actionnaires

La Société ne peut abolir ou modifier les privilèges, droits, conditions, restrictions, limitations ou interdictions rattachés aux actions privilégiées de catégorie A en tant que catégorie ou créer des actions privilégiées ayant un rang supérieur ou égal à celui des actions privilégiées de catégorie A, sauf par résolution spéciale adoptée par au moins 66⅔ % des voix exprimées à une assemblée des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A dûment convoquée dans ce but précis, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Chaque porteur d'actions privilégiées de catégorie A ayant le droit de voter à une assemblée de catégorie des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, ou à une assemblée conjointe des porteurs de deux ou de plusieurs séries d'actions privilégiées de catégorie A, a droit à une voix par tranche de 25,00 \$ CA du prix d'émission de chacune des actions privilégiées de catégorie A qu'il détient.

Série	Symbole	Nombre autorisé	Émises et en circulation	Montant (M\$ CA) ¹	Taux de dividende cumulatif	Date de rachat la plus rapprochée	Prix de rachat par action (\$ CA) ²	Option de conversion au gré du porteur	Option de conversion au gré de la Société
2	BAM.PR.B	10 465 100	10 465 100	262	70 % du « taux préférentiel » moyen (défini dans les statuts)	En tout temps	25,00	s.o.	s.o.
4	BAM.PR.C	4 000 000	4 000 000	100	70 % du « taux préférentiel moyen » (défini dans les statuts)	En tout temps	25,00	s.o.	s.o.
6	s.o.	111 633	néant	néant	7,5 %	En tout temps	25,00	s.o.	s.o.
8	BAM.PR.E	8 000 000	1 652 394	42	De 50 % à 100 % du « taux préférentiel » (défini dans les statuts)	En tout temps	25,50	En actions de série 9, à raison de une pour une, le 1 ^{er} novembre tous les cinq ans après le 1 ^{er} novembre 2001, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
9	BAM.PR.G	7 999 000	6 346 606	159	Au moins 80 % du rendement de certaines obligations du gouvernement du Canada (tel qu'il est prévu dans les statuts)	Le 1 ^{er} novembre tous les cinq ans après le 1 ^{er} novembre 2006	25,00	En actions de série 8, à raison de une pour une, le 1 ^{er} novembre tous les cinq ans après le 1 ^{er} novembre 2006, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
13	BAM.PR.K	9 647 700	9 647 700	241	70 % du « taux préférentiel moyen » (défini dans les statuts)	En tout temps	25,00	s.o.	s.o.
15	s.o.	2 000 000	2 000 000	50	Établi par négociation, par offre ou par enchère, ou au taux d'acceptation bancaire (défini dans les statuts), majoré de 0,40 %	En tout temps	25,00	s.o.	s.o.
17	BAM.PR.M	8 000 000	8 000 000	200	4,75 %	En tout temps		s.o.	En tout temps, en un nombre d'actions de catégorie A par action égal au prix de rachat divisé par le prix de conversion ³
18	BAM.PR.N	9 200 000	8 000 000	200	4,75 %	En tout temps	25,50 si avant le 30 juin 2016, 25,00 par la suite	s.o.	En tout temps, en un nombre d'actions de catégorie A par action égal au prix de rachat divisé par le prix de conversion
24	BAM.PR.R	10 997 000	10 997 000	275	5,4 % jusqu'au 30 juin 2016; par la suite, le taux de dividende fixe annuel applicable à chaque période à taux fixe de cinq ans correspondra à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 2,30 %	30 juin 2016	25,00	En actions de série 25, à raison de une pour une, le 30 juin 2016 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
25	s.o.	11 000 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,30 %	30 juin 2016	25,00 pour les rachats effectués le 30 juin 2021 ou le 30 juin tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 24, à raison de une pour une, le 30 juin 2021 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.

Notes :

1. Arrondi au million le plus proche.
2. Majoré des dividendes accumulés et non versés.
3. Le prix de conversion signifie le plus élevé des montants suivants : 2,00 \$ CA ou 95 % du cours moyen pondéré des actions de catégorie A à la TSX pendant les 20 jours de Bourse consécutifs se terminant i) le quatrième jour avant la date fixée pour la conversion ou ii) si ce quatrième jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse précédent.

Série	Symbole	Nombre autorisé	Émises et en circulation	Montant (M\$ CA) ¹	Taux de dividende cumulé	Date de rachat la plus rapprochée	Prix de rachat par action (\$ CA) ²	Option de conversion au gré du porteur	Option de conversion au gré de la Société
26	BAM.PR.T	10 000 000	10 000 000	250	4,5 % jusqu'au 31 mars 2017; par la suite, le taux de dividende fixe annuel applicable à chaque période à taux fixe de cinq ans correspondra à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 2,31 %	31 mars 2017	25,00	En actions de série 27, à raison de une pour une, le 31 mars 2017 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
27	s.o.	10 000 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,31 %	31 mars 2017	25,00 pour les rachats effectués le 31 mars 2022 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 26, à raison de une pour une, le 31 mars 2022 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
28	BAM.PR.X	9 887 200	9 397 200	235	4,6 % jusqu'au 30 juin 2017; par la suite, le taux de dividende fixe annuel applicable à chaque période à taux fixe de cinq ans correspondra à la somme du rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, majoré de 1,80 %	30 juin 2017	25,00	En actions de série 29, à raison de une pour une, le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
29	s.o.	9 890 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 1,80 %	30 juin 2017	25,00 pour les rachats effectués le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 28, à raison de une pour une, le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
30	BAM.PR.Z	10 000 000	10 000 000	250	4,8 % jusqu'au 31 décembre 2017; par la suite, le taux de dividende fixe annuel applicable à chaque période à taux fixe de cinq ans correspondra à la somme du rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, majoré de 2,96 %	31 décembre 2017	25,00	En actions de série 31, à raison de une pour une, le 31 décembre 2017 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
31	s.o.	10 000 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,96 %	31 décembre 2017	25,00 pour les rachats effectués le 31 décembre 2022 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 30, à raison de une pour une, le 31 décembre 2022 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
32	BAM.PF.A	12 000 000	12 000 000	300	4,5 % jusqu'au 30 septembre 2018; par la suite, le taux de dividende fixe annuel applicable à chaque période à taux fixe de cinq ans correspondra à la somme du rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, majoré de 2,90 %	30 septembre 2018	25,00	En actions de série 33, à raison de une pour une, le 30 septembre 2018 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
33	s.o.	12 000 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,90 %	30 septembre 2018	25,00 pour les rachats effectués le 30 septembre 2023 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 32, à raison de une pour une, le 30 septembre 2023 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.

Notes :

1. Arrondi au million le plus proche.
2. Majoré des dividendes accumulés et non versés.

Série	Symbole	Nombre autorisé	Émises et en circulation	Montant (M\$ CA) ¹	Taux de dividende cumulé	Date de rachat la plus rapprochée	Prix de rachat par action (\$ CA) ²	Option de conversion au gré du porteur	Option de conversion au gré de la Société
34	BAM.PF.B	10 000 000	10 000 000	250	4,2 % jusqu'au 31 mars 2019; par la suite, le taux de dividende fixe annuel applicable à chaque période à taux fixe de cinq ans correspondra à la somme du rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, majoré de 2,63 %	31 mars 2019	25,00	En actions de série 35, à raison de une pour une, le 31 mars 2019 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
35	s.o.	10 000 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,63 %	31 mars 2019	25,00 pour les rachats effectués le 31 mars 2024 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 34, à raison de une pour une, le 31 mars 2024 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
36	BAM.PF.C	8 000 000	8 000 000	200	4,85 %	31 mars 2018	26,00 si avant le 31 mars 2019 et diminution de 0,25 par année jusqu'au 31 mars 2022; 25,00 par la suite	s.o.	s.o.
37	BAM.PF.D	8 000 000	8 000 000	200	4,9 %	30 septembre 2018	26,00 si avant le 30 septembre 2019 et diminution de 0,25 par année jusqu'au 30 septembre 2022; 25,00 par la suite	s.o.	s.o.
38	BAM.PF.E	8 000 000	8 000 000	200	4,4 % jusqu'au 31 mars 2020; par la suite, le taux de dividende fixe annuel applicable à chaque période à taux fixe de cinq ans correspondra à la somme du rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, majoré de 2,55 %	31 mars 2020	25,00	En actions de série 39, à raison de une pour une, le 31 mars 2020 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
39	s.o.	8 000 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,55 %	31 mars 2020	25,00 pour les rachats effectués le 31 mars 2025 ou le 31 mars tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 38, à raison de une pour une, le 31 mars 2025 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
40	BAM.PF.F	12 000 000	12 000 000	300	4,5 % jusqu'au 30 septembre 2019; par la suite, le taux de dividende fixe annuel applicable à chaque période à taux fixe de cinq ans correspondra à la somme du rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, majoré de 2,86 %	19 septembre 2019	25,00	En actions de série 41, à raison de une pour une, le 30 septembre 2019 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
41	s.o.	12 000 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,86 %	30 septembre 2019	25,00 pour les rachats effectués le 30 septembre 2024 ou le 30 septembre tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 40, à raison de une pour une, le 30 septembre 2024 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.

Notes :

1. Arrondi au million le plus proche.
2. Majoré des dividendes accumulés et non versés.

Série	Symbole	Nombre autorisé	Émises et en circulation	Montant (M\$ CA) ¹	Taux de dividende cumulé	Date de rachat la plus rapprochée	Prix de rachat par action (\$ CA) ²	Option de conversion au gré du porteur	Option de conversion au gré de la Société
42	BAM.PF.G	12 000 000	12 000 000	300	4,5 % jusqu'au 30 septembre 2019; par la suite, le taux de dividende fixe annuel applicable à chaque période à taux fixe de cinq ans correspondra à la somme du rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, majoré de 2,84 %	30 juin 2020	25,00	En actions de série 43, à raison de une pour une, le 30 juin 2020 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
43	s.o.	12 000 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,84 %	30 juin 2020	25,00 pour les rachats effectués le 30 juin 2025 ou le 30 juin tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 42, à raison de une pour une, le 30 juin 2025 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
44	BAM.PF.H	10 000 000	10 000 000	250	5 % jusqu'au 31 décembre 2020; par la suite, le taux de dividende fixe annuel applicable à chaque période à taux fixe de cinq ans correspondra au montant le plus élevé entre i) la somme du rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, majoré de 4,17 %, et ii) 5 %	31 décembre 2020	25,00	En actions de série 45, à raison de une pour une, le 31 décembre 2020 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
45	s.o.	10 000 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 4,17 %	31 décembre 2020	25,00 pour les rachats effectués le 31 décembre 2025 ou le 31 décembre tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 44, à raison de une pour une, le 31 décembre 2025 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.

Notes :

1. Arrondi au million le plus proche.
2. Majoré des dividendes accumulés et non versés.

Droits de vote

Sauf indication contraire ci-après, les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A de toutes les séries n'ont le droit de recevoir un avis de convocation à toutes les assemblées des actionnaires auxquelles des administrateurs seront élus, et d'y assister, ainsi que d'exprimer une voix par action lors de l'élection d'administrateurs, que si huit dividendes trimestriels¹, qu'ils soient ou non consécutifs, n'ont pas été versés². S'ils ont le droit de voter, les porteurs voteront avec les porteurs d'actions de catégorie A et, dans certaines circonstances, avec les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A de certaines autres séries pour l'élection de la moitié du conseil (moins le nombre d'administrateurs que les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, série 2, pourraient avoir le droit d'élire).

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, série 2, n'ont le droit de recevoir un avis de convocation à toutes les assemblées des actionnaires, et d'y assister, ainsi que d'exprimer une voix par action, que si des dividendes sur ces actions n'ont pas été versés pendant deux ans. De plus, si des dividendes n'ont pas été versés pendant deux ans, les porteurs de ces actions ont le droit d'élire i) deux membres du conseil de la Société si le conseil compte sept administrateurs ou moins, ou ii) trois membres du conseil si le conseil compte plus de sept membres. S'ils ont le droit de voter lors de l'élection d'administrateurs, les porteurs voteront avec les porteurs d'actions de catégorie A et, dans certaines circonstances, avec les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A de certaines autres séries pour l'élection de la moitié du conseil.

Droits en cas de liquidation et de dissolution

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A ont droit à un montant de 25,00 \$ CA par action (plus les dividendes accumulés et non versés), avec priorité de rang sur toute distribution aux porteurs d'actions de rang inférieur quant au capital. Outre ce paiement, les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A n'ont droit à aucune quote-part de toute autre distribution d'actifs de la Société.

Restrictions applicables aux dividendes et au rachat d'actions

Sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A des séries applicables, dans chaque cas et sauf indication contraire ci-après, la Société ne pourra :

- a) déclarer, verser ou mettre de côté en vue de leur paiement des dividendes (sauf des dividendes en actions de la Société ayant un rang inférieur à celui des actions privilégiées de catégorie A des séries applicables) sur des actions de la Société ayant un rang inférieur à celui des actions privilégiées de catégorie A des séries applicables;
- b) sauf par prélèvement sur le produit en espèces net d'une émission quasi concomitante d'actions ayant un rang inférieur à celui des actions privilégiées de catégorie A des séries applicables, racheter à son gré, acheter ou autrement racheter des actions de la Société ayant un rang inférieur à celui des actions privilégiées de catégorie A des séries applicables, ou effectuer un remboursement de capital à l'égard de telles actions;
- c) sauf dans le cadre d'un privilège de rachat au gré du porteur, d'un rachat obligatoire ou d'une obligation d'achat s'y rattachant, racheter à son gré, acheter ou autrement racheter des actions de toute catégorie ou série ayant un rang égal à celui des actions privilégiées de catégorie A des séries applicables, ou effectuer un remboursement de capital à l'égard de telles actions;
- d) racheter à son gré, acheter ou autrement racheter moins de la totalité des actions privilégiées de catégorie A des séries applicables³, ou effectuer un remboursement de capital à l'égard de telles actions;
- e) en ce qui a trait aux actions privilégiées de catégorie A des séries applicables, émettre des actions privilégiées de catégorie A additionnelles ou des actions ayant un rang égal à celui des actions privilégiées de catégorie A des séries applicables⁴, quant au capital et aux dividendes;

sauf, dans chaque cas, si tous les dividendes impayés sur les actions privilégiées de catégorie A des séries applicables, et ceux sur toutes les autres actions de rang inférieur ou égal, accumulés jusqu'au dividende à verser pour la dernière période complète pour laquelle des dividendes étaient à verser, et incluant celui-ci, ont été déclarés et versés.

Achat aux fins d'annulation

Sous réserve des lois qui s'appliquent, la Société peut en général acheter (si elles peuvent être obtenues) aux fins d'annulation la totalité ou une partie des actions privilégiées de catégorie A des séries applicables sur le marché libre ou en vertu d'une entente privée ou autrement.

1. *Vingt-quatre dividendes mensuels dans le cas des actions privilégiées de catégorie A, série 15.*

2. *Dans le cas des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, séries 8 et 9, ces porteurs n'ont le droit de voter qu'aux assemblées qui ont lieu plus de 60 jours après la date du défaut de versement de dividendes.*

3. *Cette disposition ne s'applique pas aux actions privilégiées de catégorie A, séries 17 et 18.*

4. *Cette disposition ne s'applique pas aux actions privilégiées de catégorie A, séries 2, 4, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 et 45.*

Approbation des actionnaires⁵

L'approbation de toutes les modifications apportées aux droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions privilégiées de catégorie A des séries applicables et toute autre approbation qui doit être donnée par les porteurs des actions privilégiées de catégorie A des séries applicables peuvent être données au moyen d'une résolution appuyée par au moins 66⅔ % des voix exprimées lors d'une assemblée où le quorum exigé⁶ est obtenu.

CERTAINES MODALITÉS DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE AA

Le texte qui suit est un résumé de certaines modalités se rapportant aux actions privilégiées de catégorie AA, en tant que catégorie.

Séries

Les actions privilégiées de catégorie AA peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries. Le conseil de la Société déterminera le nombre d'actions de chaque série et les modalités rattachées à chacune de ces séries avant leur émission.

Rang

Les actions privilégiées de catégorie AA ont un rang inférieur à celui des actions privilégiées de catégorie A et un rang supérieur à celui des actions de catégorie A, des actions de catégorie B et des autres actions de rang inférieur à celui des actions privilégiées de catégorie AA, quant à la priorité du versement des dividendes et de la distribution de l'actif au moment de la liquidation ou de la dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou forcée, ou lors de toute autre distribution de l'actif de la Société entre ses actionnaires en vue de la liquidation de ses affaires. Chacune des séries d'actions privilégiées de catégorie AA est de rang égal à celui des autres séries d'actions privilégiées de catégorie AA quant au versement de dividendes et à la distribution de l'actif au moment de la liquidation ou de la dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou forcée, ou lors de toute autre distribution de l'actif de la Société entre ses actionnaires en vue de la liquidation de ses affaires.

Approbation des actionnaires

La Société ne peut abolir ou modifier les privilèges, droits, conditions, restrictions, limitations ou interdictions rattachés aux actions privilégiées de catégorie AA en tant que catégorie, sauf par résolution spéciale adoptée par au moins 66⅔ % des voix exprimées à une assemblée des porteurs d'actions privilégiées de catégorie AA dûment convoquée dans ce but précis, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Chaque porteur d'actions privilégiées de catégorie AA ayant le droit de voter à une assemblée de catégorie des porteurs d'actions privilégiées de catégorie AA, ou à une assemblée conjointe des porteurs de deux ou de plusieurs séries d'actions privilégiées de catégorie AA, a droit à une voix par tranche de 25,00 \$ CA du prix d'émission de chacune des actions privilégiées de catégorie AA qu'il détient.

CERTAINES MODALITÉS DES ACTIONS DE CATÉGORIE A ET DES ACTIONS DE CATÉGORIE B

Le texte qui suit résume certaines modalités se rapportant aux actions de catégorie A de la Société (dans lesquelles certaines séries d'actions privilégiées de la Société peuvent être converties) et les actions de catégorie B. Les attributs des actions de catégorie A et ceux des actions de catégorie B sont pour l'essentiel équivalents, sauf pour ce qui est des droits de vote s'y rattachant.

L'unique porteur des actions de catégorie B de la Société est partie à une convention de fiducie conclue avec Société de fiducie Computershare du Canada (auparavant Compagnie Montréal Trust du Canada) (en qualité de fiduciaire pour les porteurs des actions de catégorie A de la Société) datée du 1^{er} août 1997. La convention de fiducie prévoit, entre autres choses, que le porteur a convenu de s'abstenir de vendre des actions de catégorie B, directement ou indirectement, dans le cadre d'une offre publique d'achat, à moins qu'une offre concomitante ne soit faite à tous les porteurs d'actions de catégorie A. L'offre concomitante doit : i) viser le même pourcentage d'actions de catégorie A que le pourcentage d'actions de catégorie B devant être achetées du porteur; et ii) être la même à tous les égards importants que l'offre visant les actions de catégorie B. Entre autres choses, la convention de fiducie autorise ce qui suit : i) la vente, par l'unique porteur des actions de catégorie B, à un prix par action inférieur à 115 % du cours des actions de catégorie A et dans le cadre d'une opération ne concernant pas plus que cinq personnes au total; et ii) une vente directe ou indirecte d'actions de l'unique porteur des actions de catégorie B à un acquéreur qui est ou deviendra un actionnaire de ce porteur et ne détiendra pas plus que 20 % des actions en circulation de ce porteur à la suite de l'opération.

5. Cette disposition ne s'applique pas aux actions privilégiées de catégorie A, séries 2, 4, 6, 8, 9, 13 et 15.

6. Le quorum exigé pour les actions privilégiées de catégorie A, séries 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 et 45 correspond à un nombre de porteurs détenant au moins 25 % des actions en circulation assistant en personne à l'assemblée ou représentés par un procureur. Le quorum exigé pour toutes les autres actions privilégiées de catégorie A correspond à un nombre de porteurs détenant 50 % des actions en circulation assistant en personne à l'assemblée ou représentés par un procureur.

Rang

Sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, d'actions privilégiées de catégorie AA et d'autres actions de rang supérieur en circulation à l'occasion, les actions des porteurs d'actions de catégorie A et les porteurs d'actions de catégorie B ont le même rang pour ce qui est du versement des dividendes (si le conseil de la Société en déclare) et du remboursement du capital à la liquidation ou à la dissolution de la Société, et de toute autre distribution de l'actif de la Société entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires.

Droits de vote

Sous réserve de ce qui est indiqué à la rubrique « Élection des administrateurs », chaque porteur d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B a le droit de recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société, d'y assister et d'y voter, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie ou série particulière d'actions peuvent voter; en outre, il a droit à une voix par action qu'il détient, ce qui signifie que les catégories d'actions A et B contrôlent chacune 50 % du total des droits de vote de la Société. Sous réserve du droit applicable et en sus des autres approbations que les actionnaires doivent donner, toutes les questions requérant l'approbation des actionnaires (à l'exception de l'élection des administrateurs) doivent être approuvées selon le barème suivant : à la majorité ou, dans le cas des questions devant être approuvées par voie de résolution spéciale des actionnaires, au moins à 66⅔ % des voix exprimées par les porteurs d'actions de catégorie A qui votent sur la résolution ou la résolution spéciale, selon le cas; et à la majorité ou, dans le cas des questions devant être approuvées par voie de résolution spéciale des actionnaires, au moins à 66⅔ % des voix exprimées par les porteurs d'actions de catégorie B qui votent sur la résolution ou la résolution spéciale, selon le cas.

Élection des administrateurs

Pour l'élection des administrateurs, les porteurs d'actions de catégorie A avec, dans certaines circonstances, les porteurs de certaines séries d'actions privilégiées de catégorie A, ont le droit d'élire la moitié des membres du conseil de la Société; toutefois, si les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, série 2 ont le droit d'élire deux ou trois administrateurs, selon le cas, le nombre d'administrateurs que les porteurs d'actions de catégorie A ont le droit d'élire avec, dans certaines circonstances, les porteurs de certaines séries d'actions privilégiées de catégorie A, sera réduit du nombre d'administrateurs que les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, série 2 ont le droit d'élire. Les porteurs d'actions de catégorie B ont le droit d'élire l'autre moitié des membres du conseil de la Société.

AUTRES MODALITÉS DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

Selon les statuts de la Société, chaque porteur d'actions d'une catégorie ou série d'actions de la Société ayant le droit de participer à l'élection des administrateurs a droit à un nombre de voix équivalant au nombre de voix rattachées aux actions qu'il détient, multiplié par le nombre d'administrateurs à élire par les porteurs d'actions des catégories ou séries d'actions conférant le droit de voter avec le porteur à l'occasion de l'élection des administrateurs. Un porteur peut exprimer toutes ses voix pour un seul candidat ou répartir ses voix entre les candidats, de la manière qu'il juge appropriée. Si un porteur a voté pour plus d'un candidat sans préciser la répartition de ses voix entre les candidats, il sera réputé avoir réparti ses voix équitablement entre les candidats pour lesquels il a voté.

ANNEXE C

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Un comité du conseil d'administration (le « conseil ») de Brookfield Asset Management Inc. (la « Société ») devant porter le nom de comité d'audit (le « comité ») aura le mandat suivant :

MEMBRES ET PRÉSIDENT

Après chaque assemblée annuelle des actionnaires, le conseil nommera parmi ses membres trois administrateurs ou plus (individuellement, un « membre » et collectivement, les « membres ») pour siéger au comité jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou jusqu'à ce que le membre cesse d'être un administrateur ou démissionne ou soit remplacé, selon le premier de ces événements à survenir.

Les membres seront choisis par le conseil sur la recommandation du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature de la Société (le « comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature »). Tout membre peut être destitué de son poste ou remplacé à l'occasion par le conseil. Tous les membres seront des administrateurs indépendants. De plus, chaque membre aura des connaissances financières et au moins un membre agira comme expert financier au sein du comité d'audit. Les membres ne peuvent pas siéger à plus de trois autres comités d'audit de sociétés ouvertes, sauf avec l'approbation préalable du conseil.

Le conseil nommera un membre à titre de président du comité (le « président »). Si le président est absent d'une réunion, les membres choisiront un président suppléant parmi les membres présents à la réunion.

SOUS-COMITÉS

Le comité peut former des sous-comités pour toute fin quelconque, et il peut déléguer à ces sous-comités les pouvoirs et les autorités du comité qu'il juge nécessaires.

RESPONSABILITÉS

Le comité doit :

Auditeur

- a) surveiller le travail de l'auditeur externe de la Société (l'« auditeur »), qui ont pour mission de préparer ou d'émettre un rapport des auditeurs ou d'effectuer d'autres services d'audit, de révision ou d'attestation pour la Société;
- b) demander à l'auditeur de présenter des comptes rendus directement au comité;
- c) passer en revue et évaluer l'indépendance, l'expérience, les qualifications et le rendement de l'auditeur (y compris le rendement de l'associé responsable de la mission d'audit) et décider si l'auditeur devrait être nommé ou renommé et entreprendre des démarches pour SA nomination ou renomination par les actionnaires;
- d) mettre fin au service de l'auditeur, lorsque cela est approprié;
- e) lorsqu'un changement d'auditeur est proposé, passer en revue toutes les questions concernant le changement, y compris les renseignements devant être inclus dans l'avis de changement des auditeurs qui est exigé, et effectuer la mise en œuvre ordonnée de ce changement;
- f) passer en revue le mandat de l'auditeur ainsi que le caractère approprié et raisonnable des honoraires d'audit projetés;
- g) au moins une fois par année, obtenir et passer en revue un rapport préparé par l'auditeur décrivant :
 - i) les procédures relatives aux contrôles internes de qualité de l'auditeur,
 - ii) toutes les questions importantes soulevées par le plus récent examen des contrôles internes de qualité, ou contrôle par les pairs, à l'égard de l'auditeur, ou tout examen effectué par un organisme de surveillance indépendant comme le Conseil canadien sur la reddition des comptes ou le Public Company Accounting Oversight Board, ou par des autorités gouvernementales ou professionnelles au cours des cinq années précédentes à l'égard d'un ou plusieurs des audits indépendants effectués par l'auditeur, et les mesures prises pour donner suite à toute question soulevée dans le cadre d'un tel examen;

- h) au moins une fois par année, confirmer que l'auditeur a déposé une déclaration officielle par écrit décrivant tous ses liens avec la Société; aborder avec l'auditeur tout lien ou service non divulgué qui pourrait nuire à son objectivité et indépendance; obtenir une confirmation écrite de la part de l'auditeur qu'il est objectif au sens où l'entendent les règles de conduite professionnelle ou le code de déontologie adopté par l'institut ou l'ordre provincial de comptables agréés dont il fait partie et qu'il est un expert-comptable indépendant au sens où l'entendent les lois fédérales en matière de valeurs mobilières administrées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis et en conformité avec les normes d'indépendance de l'Institut canadien des Comptables Agréés et qu'il est en conformité avec les exigences d'indépendance adoptées par le Public Company Accounting Oversight Board; et confirmer qu'il s'est conformé aux lois applicables en ce qui concerne la rotation de certains membres de l'équipe de mission de l'audit;
- i) assurer la rotation régulière des membres de l'équipe de mission de l'audit comme l'exige la loi et examiner périodiquement s'il ne devrait pas y avoir également une rotation régulière des auditeurs;
- j) rencontrer en privé l'auditeur aussi souvent que le comité le considère approprié pour s'acquitter de ses obligations, c'est-à-dire au moins une fois par année, pour discuter de toute question concernant le comité ou l'auditeur, notamment :
 - i) la planification de l'audit et la dotation en personnel à cette fin,
 - ii) toutes les communications importantes écrites entre l'auditeur et la direction,
 - iii) établir si l'auditeur est satisfait ou non de la qualité et de l'efficacité des procédures et des systèmes d'information financière,
 - iv) dans quelle mesure l'auditeur est satisfait de la nature et de la portée de son examen,
 - v) établir si les auditeurs ont obtenu ou non l'entière coopération de la direction de la Société,
 - vi) l'avis de l'auditeur quant à la compétence et au rendement du chef des finances et des autres membres clés du secteur des finances de la Société,
 - vii) les questions devant être communiquées au comité conformément aux normes d'audit généralement reconnues,
 - viii) toutes les politiques et les pratiques comptables cruciales devant être utilisées par la Société,
 - ix) toutes les autres méthodes permettant de traiter l'information financière en respectant les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») qui ont été discutées avec la direction, les conséquences de l'utilisation de ces autres méthodes de traitement et de communication de l'information, et la méthode de traitement préférée par l'auditeur,
 - x) toutes les difficultés survenues au cours des travaux d'audit, toutes les restrictions imposées quant à la portée des activités ou à l'accès aux renseignements demandés, tous les différends importants avec la direction et la réaction de la direction,
 - xi) tout acte illégal qui pourrait s'être produit et dont la découverte doit être communiquée au comité conformément aux paragraphes 240.41 et 240.42 et aux paragraphes 250.22 à 250.24 des Normes canadiennes d'audit, ainsi qu'aux dispositions de la Securities Exchange Act of 1934 des États-Unis, en sa version modifiée;
- k) passer en revue et approuver chaque année la politique d'approbation préalable de services d'audit et autres que d'audit (la « politique d'approbation préalable »), qui établit les paramètres selon lesquels l'auditeur peut fournir certains services d'audit et autres que d'audit à la Société permis par la loi, et le processus que suit le comité d'audit pour procéder à l'approbation préalable de ces services. Lors de chaque réunion trimestrielle du comité, ce dernier ratifiera tous les services d'audit et autres que d'audit fournis par l'auditeur à la Société pour le trimestre considéré;
- l) résoudre tout différend entre la direction et l'auditeur concernant l'information financière;
- m) établir des politiques claires relativement à l'embauche des associés et employés des auditeurs externes ainsi que leurs anciens associés et employés;

Information financière

- a) avant la présentation publique de l'information, passer en revue et, lorsque cela est approprié, faire des recommandations quant aux documents suivants aux fins d'approbation par le conseil :
 - i) les états financiers annuels audités, de concert avec le rapport de l'auditeur externe,
 - ii) les états financiers intermédiaires,
 - iii) les rapports de gestion annuels et intermédiaires,
 - iv) les rapprochements concernant les états financiers annuels et intermédiaires,
 - v) toutes les autres informations financières auditées ou non auditées figurant dans des documents publics, y compris, sans restrictions, tout prospectus ou autre document d'offre ou public et les états financiers exigés par les autorités réglementaires;
- b) passer en revue les communiqués de presse concernant les résultats et les autres communiqués de presse contenant des informations financières et en discuter avec la direction avant leur diffusion (afin d'assurer l'uniformité de l'information présentée dans les états financiers), ainsi que les indications en matière d'informations financières et de résultats fournis aux analystes, y compris l'utilisation de renseignements pro forma ou rajustés non définis par les IFRS dans ces communiqués de presse et informations financières. Cette révision peut comprendre une discussion générale des types de renseignements devant être présentés ou des types de présentations devant être faites;
- c) passer en revue les conséquences des mesures réglementaires et de comptabilité ainsi que les activités de financement par emprunt ou des actifs des filiales non consolidées de la Société dont la présentation dans les états financiers de la Société n'est pas exigée en vertu des IFRS (communément appelées le « financement hors bilan »);
- d) passer en revue les informations communiquées au comité par le chef de la direction et le chef des finances de la Société pendant leur démarche d'attestation dans le cadre des dépôts effectués en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables quant à toute déficience et faiblesse importante dans la conception ou le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui sont raisonnablement susceptibles d'avoir des conséquences défavorables sur la capacité de la Société d'inscrire, de traiter, de résumer et de déclarer l'information financière, ainsi que toute fraude concernant la direction ou d'autres employés;
- e) passer en revue l'efficacité des pratiques et des politiques de la direction concernant la communication de l'information financière, toute modification proposée aux principales méthodes comptables, la nomination et le remplacement de la direction responsable de l'information financière et de l'audit interne;
- f) passer en revue le caractère adéquat des contrôles internes qui ont été adoptés par la Société pour protéger l'actif contre des pertes et l'utilisation non autorisée, et pour vérifier l'exactitude des registres financiers et de toute mesure particulière de l'audit adoptée à la lumière des déficiences importantes en matière de contrôles internes;
- g) en ce qui a trait à l'information financière de Brookfield Business Partners LP, Brookfield Infrastructure Partners LP, Brookfield Property Partners LP et Brookfield Renewable Energy Partners LP (collectivement, les « sociétés liées ouvertes »)⁹, incluse au sein des états financiers consolidés de la Société (l'« information consolidée sur les sociétés liées ouvertes »), il est convenu que le comité, aux fins de l'examen de l'information consolidée sur les sociétés liées ouvertes dans la mesure où cette information est importante pour les états financiers consolidés de la Société (et non aux fins de l'examen de la communication d'information par les sociétés liées ouvertes elles-mêmes, que le comité n'effectue pas) :
 - i) se fiera à l'examen et à l'approbation du comité d'audit et du conseil d'administration du commandité de chacune des sociétés liées ouvertes;
 - ii) se fiera aux rapports ou aux opinions de l'auditeur externe de chacune des sociétés liées ouvertes;
 - iii) examinera, si le comité l'estime nécessaire, les faits nouveaux relatifs à l'information financière des sociétés liées ouvertes;
 - iv) prendra, si le comité l'estime nécessaire, toutes les autres mesures nécessaires raisonnables, directement ou par l'entremise de l'auditeur, afin d'être convaincu de l'intégrité de l'information consolidée des sociétés liées ouvertes;

9. Les quatre sociétés liées ouvertes de la Société qui sont, individuellement, considérées comme des filiales importantes de la Société selon la direction.

- h) en ce qui a trait à l'information financière de toute autre filiale de la Société ayant un comité d'audit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants et qui est incluse aux états financiers consolidés de la Société, il est convenu que le comité se fiera à l'examen et à l'approbation de cette information par le comité d'audit et le conseil d'administration de chacune des filiales.

Audit interne, contrôles et procédures et autres

- a) rencontrer en privé la personne responsable de l'audit interne (l'« auditeur interne ») de la Société aussi souvent que le comité le considère approprié pour s'acquitter de ses obligations, c'est-à-dire au moins une fois par année, pour discuter de toute question donnant lieu à des préoccupations;
- b) exiger que l'auditeur interne se rapporte directement au comité;
- c) passer en revue le mandat, le budget, les activités planifiées, les effectifs et la structure organisationnelle des fonctions d'audit interne (lesquelles fonctions peuvent être données en sous-traitance à un cabinet autre que celui de l'auditeur) afin de confirmer que ce service est indépendant de la direction et a suffisamment de ressources pour s'acquitter de son mandat. Le comité discutera de ce mandat avec l'auditeur interne; il révisera la nomination et le remplacement de l'auditeur interne de la Société et passera en revue les rapports importants à l'intention de la direction qui sont préparés par l'auditeur interne et il analysera les réactions de la direction. Dans le cadre de ce processus, le comité passe en revue et approuve les statuts de la fonction d'audit interne chaque année;
- d) passer en revue les contrôles et procédures qui ont été adoptés afin de confirmer que l'information importante concernant la Société et ses filiales qui doit être présentée en vertu des lois applicables ou des règles applicables de toute Bourse est présentée, passer en revue les renseignements financiers communiqués au public qui sont extraits ou qui proviennent des états financiers de la Société et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces contrôles et procédures;
- e) examiner les risques de fraude liés à la présentation de l'information financière qui sont portés à l'attention du comité, soit au moyen d'un audit interne, par l'entremise du comité de gestion des risques du conseil (le « comité des risques ») ou autrement;
- f) passer en revue périodiquement la situation des questions d'ordre fiscal de la Société;
- g) examiner toute autre question de nature financière que lui soumettra le conseil.

LIMITES DU RÔLE DU COMITÉ D'AUDIT

La fonction du comité en est une de surveillance. La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers de la Société et, conjointement avec le service d'audit interne, de l'élaboration et du maintien des systèmes de contrôles financiers et comptables internes. Les auditeurs aideront le comité et le conseil à s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'examen des états financiers et des contrôles internes, et les auditeurs auront la responsabilité d'effectuer l'audit indépendant des états financiers. Le comité s'attend à ce que les auditeurs portent à son attention toute question liée à la comptabilité, à l'audit, au contrôle comptable interne, à la réglementation ou toute autre question connexe qui nécessite, selon les auditeurs, qu'elle soit considérée ou que des mesures soient prises. Le comité reconnaît que le groupe de finance, l'équipe d'audit interne et l'auditeur de la Société en savent davantage sur les affaires financières de la Société que les membres du comité. Par conséquent, en s'acquittant de ses responsabilités de surveillance, le comité ne fournit aucune assurance d'expert ou particulière quant aux contrôles internes ou aux états financiers de la Société ni aucune attestation professionnelle quant aux travaux des auditeurs.

INFORMATION

Le comité fournira sur une base régulière au conseil des comptes rendus sur :

- a) l'indépendance des auditeurs;
- b) le rendement des auditeurs et les recommandations du comité quant à la renomination ou à la destitution des auditeurs;
- c) le rendement du service d'audit interne;
- d) le caractère adéquat des contrôles internes et des contrôles en matière d'information à fournir de la Société;
- e) ses recommandations concernant les états financiers annuels et intermédiaires de la Société et tout rapprochement concernant les états financiers de la Société, y compris toute question touchant la qualité ou l'intégrité des états financiers;

- f) son évaluation de tout autre document public, y compris le rapport annuel et le rapport de gestion annuel et intermédiaire;
- g) la conformité de la Société avec les exigences juridiques et réglementaires, notamment celles concernant l'information financière;
- h) toute autre question importante à laquelle il s'est intéressé de près et toute autre question dont il est responsable.

MARCHE À SUIVRE CONCERNANT LES PLAINTES

Le comité des risques est principalement responsable de la surveillance pour le conseil de la ligne téléphonique de signalement de la Société; cependant, le comité établira et examinera périodiquement une marche à suivre pour recevoir, conserver, traiter et donner suite aux plaintes que la Société reçoit par l'entremise de la ligne téléphonique de signalement ou concernant des questions de comptabilité, de contrôle interne, de contrôle de l'information ou de l'audit, de même qu'une marche à suivre pour permettre aux employés de la Société de faire part de leurs inquiétudes concernant de telles questions de façon confidentielle et anonyme.

RÉVISION ET INFORMATION À FOURNIR

Le comité examinera la présente charte au moins une fois par année et la déposera auprès du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature, de même que toute modification proposée. Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature examinera cette charte et la soumettra au conseil aux fins d'approbation avec toute autre modification qu'il juge nécessaire et appropriée.

Cette charte sera affichée sur le site Web de la Société, au www.brookfield.com. La circulaire d'information de la direction de la Société mentionnera que la présente charte est disponible sur le site Web de la Société. Cette charte sera également reproduite intégralement dans une annexe de la notice annuelle de la Société.

ÉVALUATION

Au moins une fois par année, le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature évaluera l'efficacité avec laquelle le comité s'acquitte de ses tâches et responsabilités de la façon énoncée dans la présente charte et en conformité avec les lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise adoptées par le conseil. De plus, le comité effectuera sa propre évaluation de son rendement sur une base annuelle.

ACCÈS À DES CONSEILLERS EXTERNES ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le comité peut retenir les services de conseillers externes, y compris des conseillers juridiques, aux frais de la Société sans l'approbation du conseil, en tout temps. Le comité est autorisé à établir les honoraires de ces conseillers et toute autre modalité qui les concerne.

La Société fournira le financement approprié pour assurer la rémunération de tout auditeur dont les services ont été retenus pour préparer ou produire un rapport d'audit ou pour entreprendre d'autres services d'audit, de révision ou d'attestation, et la Société prendra en charge les dépenses administratives ordinaires du comité.

Les membres du comité rencontreront en privé l'équipe de la haute direction aussi souvent qu'ils le considèrent comme approprié pour s'acquitter de leurs obligations, mais quoi qu'il en soit, au moins une fois par année.

RÉUNIONS

Tout membre du comité ainsi que le président du conseil, le chef de la direction ou le chef des finances de la Société, les auditeurs internes ou les auditeurs externes peuvent convoquer une réunion du comité. Des réunions auront lieu chaque trimestre et chaque fois que cela sera nécessaire pour permettre au comité de s'acquitter de ses obligations. Le comité nommera un secrétaire qui assumera les fonctions de secrétaire à chaque réunion du comité et qui dressera un procès-verbal de la réunion et des délibérations du comité.

Le comité peut exercer ses pouvoirs à toute réunion où il y a un quorum. Un quorum sera constitué d'au moins la majorité des membres, à l'occasion. Le comité décidera de toute question au moyen d'un vote majoritaire. Sous réserve de ce qui précède et sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et des règlements administratifs de la Société, et sauf décision contraire de la part du conseil, le comité est autorisé à régler sa propre procédure.

Un avis de chaque réunion sera donné à chaque membre, aux auditeurs internes, aux auditeurs externes et au président du conseil ainsi qu'au chef de la direction de la Société. L'avis de la réunion peut être donné oralement ou au moyen d'une lettre, d'un courriel, d'un appel téléphonique ou de tout autre moyen généralement accepté pas moins de 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion. Les membres peuvent renoncer à un avis de convocation pour toute réunion, et la présence à une réunion est considérée comme une dispense de convocation. Il n'est pas nécessaire que l'avis indique la ou les raisons pour lesquelles la réunion est convoquée.

À l'occasion, le comité peut inviter les personnes qu'il juge appropriées pour assister aux réunions et pour prendre part à toute discussion et à tout examen des affaires du comité. Le comité peut exiger que les auditeurs et/ou les membres de la direction de la Société soient présents aux réunions.

DÉFINITIONS

Certains termes présentés dans la présente charte, mais qui n'y sont pas autrement définis, ont le sens qui leur est attribué ci-dessous :

« **Expert financier du comité d'audit** » s'entend d'une personne qui possède les attributs suivants :

- a) une compréhension des principes comptables généralement reconnus et des états financiers;
- b) la capacité d'évaluer l'application générale de ces principes dans le cadre de la comptabilisation des estimations, des régularisations et des réserves;
- c) de l'expérience dans la préparation, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des problèmes de nature comptable dont la portée et le niveau de complexité sont généralement comparables à la portée et à la complexité des questions qui peuvent raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Société, ou de l'expérience en supervision active d'une ou de plusieurs personnes exerçant de telles activités;
- d) une compréhension des procédures et des contrôles internes à l'égard de l'information financière;
- e) une compréhension des fonctions du comité d'audit;

lesquels attributs ont été acquis par un ou plusieurs des moyens suivants :

- i) des études et de l'expérience en tant que principal cadre financier, principal cadre comptable, contrôleur, expert-comptable ou auditeur, ou de l'expérience dans un ou plusieurs postes qui exigent la réalisation de fonctions semblables;
- ii) de l'expérience en assurant activement la surveillance d'un principal cadre financier, un principal cadre comptable, un contrôleur, un expert-comptable, un auditeur ou une personne exerçant des fonctions semblables;
- iii) de l'expérience en assurant le suivi ou en évaluant le rendement d'entreprises ou d'experts-comptables relativement à la préparation, à l'audit ou à l'évaluation d'états financiers;
- iv) toute autre expérience pertinente.

« **Compétences financières** » s'entend de la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des problèmes de nature comptable dont la portée et le niveau de complexité sont généralement comparables à la portée et à la complexité des questions qui peuvent raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Société.

« **Administrateur indépendant** » s'entend d'un administrateur qui, d'après une décision affirmative de la part du conseil, n'a pas de liens importants avec la direction, soit directement, soit en tant qu'associé, actionnaire ou dirigeant d'une entreprise qui a des liens avec la Société. Outre toute autre exigence des lois applicables en matière des valeurs mobilières ou des règles d'une Bourse, un administrateur qui :

- a) est ou était un employé ou un haut dirigeant, ou dont un membre de la famille immédiate est ou était un haut dirigeant de la Société, n'est pas indépendant avant l'écoulement d'une période de trois ans après la fin de cette relation d'emploi;
- b) reçoit ou a reçu, ou dont un membre de la famille immédiate reçoit ou a reçu, durant toute période de 12 mois au cours des trois dernières années, plus de 75 000 \$ CA à titre de rémunération directe de la Société, à l'exception des honoraires à titre d'administrateur ou de membre d'un comité et de toute indemnité de retraite ou autre forme de rémunération différée pour des services antérieurs (à la condition que cette rémunération ne soit aucunement conditionnelle à des services continus), n'est pas indépendant;
- c) est ou était un associé des auditeurs internes ou externes actuels ou antérieurs de la Société, est ou était affilié à ceux-ci ou est ou était employé par ceux-ci ou dont un membre de la famille immédiate est ou était un associé de ceux-ci ou est ou était employé par ceux-ci dans l'exercice d'une fonction, n'est pas indépendant avant l'écoulement d'une période de trois ans après la fin de l'affiliation, du partenariat ou du lien d'emploi avec l'auditeur;

- d) est ou était employé à titre de haut dirigeant d'une autre entreprise, ou dont un membre de la famille immédiate est ou était employé à ce titre par une autre entreprise (ou sa société mère ou une filiale) et si, à l'heure actuelle (au moment de l'examen), des membres de la haute direction de la Société siègent ou ont siégé au comité de rémunération de cette entreprise (ou de sa société mère ou d'une filiale), n'est pas indépendant avant l'écoulement d'une période de trois ans après la fin de ce service ou de ce lien d'emploi;
- e) est un membre de la direction ou un employé, ou dont un membre de la famille immédiate est un dirigeant d'une autre entreprise (ou de sa société mère ou d'une filiale) qui a versé des paiements à la Société ou reçu des paiements de cette dernière relativement à des immeubles ou des services, pour un montant qui, au cours de l'un des trois derniers exercices, excède 1 M\$ US ou 2 %, selon le montant le plus élevé, du revenu brut consolidé de cette autre entreprise, dans chaque cas, n'est pas indépendant avant l'écoulement d'une période de trois ans après que les montants en question auront été inférieurs aux paliers précités.

De plus, aux fins du comité, un administrateur indépendant ne peut pas particulièrement :

- i) accepter directement ou indirectement des honoraires de consultation, d'expertise-conseils ou autres honoraires de rémunération de la part de la Société, à l'exception des honoraires à titre d'administrateur et de membre d'un comité et toute indemnité de retraite ou autre forme de rémunération différée pour des services antérieurs (à la condition que cette rémunération ne soit aucunement conditionnelle à des services continus);
- ii) être une personne qui a des liens avec la Société (au sens où l'entendent les règles et les règlements applicables).

Aux fins de la définition d'« administrateur indépendant », le terme « société » comprend toute société mère, filiale ou autre entité affiliée de la Société.

En plus des exigences en matière d'indépendance indiquées au paragraphe c) ci-dessus, les membres du comité doivent informer le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature de toute autre forme de relation qu'ils entretiennent avec des auditeurs externes ou internes actuels ou antérieurs de la Société afin que ce comité détermine si cette relation affecte le statut du membre à titre d'administrateur indépendant.

Cette charte du comité d'audit a été examinée et approuvée par le conseil d'administration de la Société le 3 mars 2016.

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.

www.brookfield.com NYSE : BAM TSX : BAM.A EURONEXT : BAMA

BUREAUX PRINCIPAUX

New York – États-Unis
Brookfield Place
250 Vesey Street, 15th Floor
New York (New York)
10281-1023
Tél. : 212-417-7000
Télé. : 212-417-7196

Toronto – Canada
Brookfield Place, Suite 300
Bay Wellington Tower
181 Bay Street, Box 762
Toronto (Ontario) M5J 2T3
Tél. : 416-363-9491
Télé. : 416-365-9642

Londres – Royaume-Uni
99 Bishopsgate, 2nd floor
Londres EC2M 3XD
Royaume-Uni
Tél. : 44 (0) 20-7659-3500
Télé. : 44 (0) 20-7659-3501

Sydney – Australie
Level 22, 135 King Street
Sydney, NSW 2001
Tél. : 61-2-9322-2000
Télé. : 61-2-9322-2001

Rio de Janeiro – Brésil
Av Abelardo Bueno, 600
Bl.2, 2^o andar – Barra da Tijuca
CEP 22775-040, Rio de Janeiro-RJ
Tél. : 55 (21) 3527-7800
Télé. : 55 (21) 3527-7799

BUREAUX RÉGIONAUX

Bogotá – Colombie

Hong Kong – Chine

Madrid – Espagne

São Paulo – Brésil

Tokyo – Japon

Calgary – Canada

Houston – États-Unis

Mexico – Mexique

Séoul – Corée du Sud

Vancouver – Canada

Chicago – États-Unis

Lima – Pérou

Mumbai – Inde

Shanghai – Chine

Dubaï – Émirats arabes unis

Los Angeles – États-Unis

New Delhi – Inde

Singapour – Singapour